



PLAN DE GESTION



PARTICIPATIVE DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST







PRÉAMBULE

Depuis des millénaires, les récifs coralliens et écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie sont le lieu privilégié de processus écologiques et biologiques exceptionnels. L'utilisation raisonnée du milieu marin au cours de l'histoire humaine de l'archipel a contribué à préserver cet ensemble qui est aujourd'hui dans un état de conservation rare à l'échelle de la planète.

Reprenant l'initiative menée à l'origine par l'association « *Corail Vivant* » et le Sénat coutumier et afin de transmettre en bon état cet héritage de biodiversité et de paysages uniques aux générations futures, les 3 provinces, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État français se sont mobilisés pour obtenir la reconnaissance internationale du « *plus grand lagon du monde* ».

Pour ce faire et sur la base des résultats d'un atelier rassemblant scientifiques et gestionnaires organisé en août 2005, 6 zones récifales de Nouvelle-Calédonie ont été identifiées pour leur Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et proposées en vue d'une inscription sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial.

Le 8 juillet 2008, le comité des biens de l'Unesco réuni à Québec a confirmé la Valeur Universelle Exceptionnelle des « *lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés* » et a ratifié « *l'inscription en série* » de ces 6 zones sur la liste du Patrimoine Mondial sur la base des critères VII (phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle), IX (processus écologiques et biologiques en cours) et X (diversité biologique et espèces menacées).

Parmi ces 6 sites, couvrant une surface de plus 1,5 million d'hectares, la Zone Côtière Ouest (ZCO) a été retenue pour ses paysages exceptionnels, sa forte biodiversité, la présence d'espèces emblématiques (tortues, dugongs, oiseaux marins, requins) et l'existence d'aires marines protégées (Ouano, Roche Percée, Poé).

La qualité environnementale et paysagère de ce site étant désormais incontestable, il convenait, conformément aux exigences de l'Unesco, de mettre en œuvre le comité de gestion participative de la ZCO.



TO D E



« Refonder la politique de l'environnement, placer les préoccupations de long terme et des générations futures au cœur du projet pour notre pays, inventer un nouveau mode de développement fondé sur les opportunités associées aux changements de modes de production et de consommation, nécessitent des politiques appropriées et cohérentes dans tous les domaines. Une nouvelle gouvernance est nécessaire. Il nous faut inventer de nouvelles régulations, de nouvelles organisations, afin de favoriser en la matière la concertation, la confrontation dynamique entre des intérêts parfois contradictoires... Ceci requiert

*d'établir des cadres nouveaux d'action et d'élaboration pour ces politiques, pour tenir compte de l'ampleur des enjeux liés à l'environnement et de leur complexité, du fait que tous les citoyens sont concernés à la fois comme victimes et acteurs des crises environnementales, et que ces politiques concernent des patrimoines communs. En d'autres termes, il nous faut aussi inventer une **démocratie écologique**. »*

Ces récentes conclusions du Grenelle de l'environnement sont mises en œuvre depuis près de deux ans dans la province Sud et notamment dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des sites inscrits en juillet 2008 sur la liste du Patrimoine Mondial.

Nous devons reprendre à notre compte et consolider la formule : « *penser global, agir local* », employée il y a plus de 35 ans, au sommet sur l'environnement de Stockholm, en 1972. Il nous faut en effet faire appel à tous les acteurs de la société et miser sur la démocratie locale pour progresser.

L'ambition de la province Sud est bien sûr de contribuer activement à cette prise en compte, de soutenir les initiatives et de participer aux actions du comité de gestion de la Zone Côtière Ouest. Ce comité constitue un formidable lieu d'échanges et de partage où socioprofessionnels, techniciens et élus peuvent confronter leurs savoir-faire, leurs idées afin d'encourager et d'amplifier les initiatives.

L'objectif est, bien sûr, d'aboutir à un programme d'actions concrètes mises en œuvre pour le court, moyen et long terme avec le concours et une meilleure implication des habitants. Cela sera aussi un gage de réussite des projets et une vraie valorisation de l'engagement citoyen.

Les chantiers que la province a d'ores et déjà engagés pour mieux prendre en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont nombreux : éducation à l'environnement, traitement et recyclage des déchets, mise en place d'antennes décentralisées pour la protection du lagon, révision de la réglementation pour une meilleure préservation de la biodiversité, stratégie provinciale pour le développement durable, mais aussi observatoire de l'environnement et conseil de l'eau. Toutes ces questions nous mobilisent déjà et seront encore demain au cœur des débats du comité.

Je vous souhaite de très bons échanges au bénéfice du développement durable, de l'amélioration de notre qualité de vie et de nos lagons.

Bon courage au comité de gestion de la Zone Côtière Ouest !

Philippe Gomès,
président de la province Sud

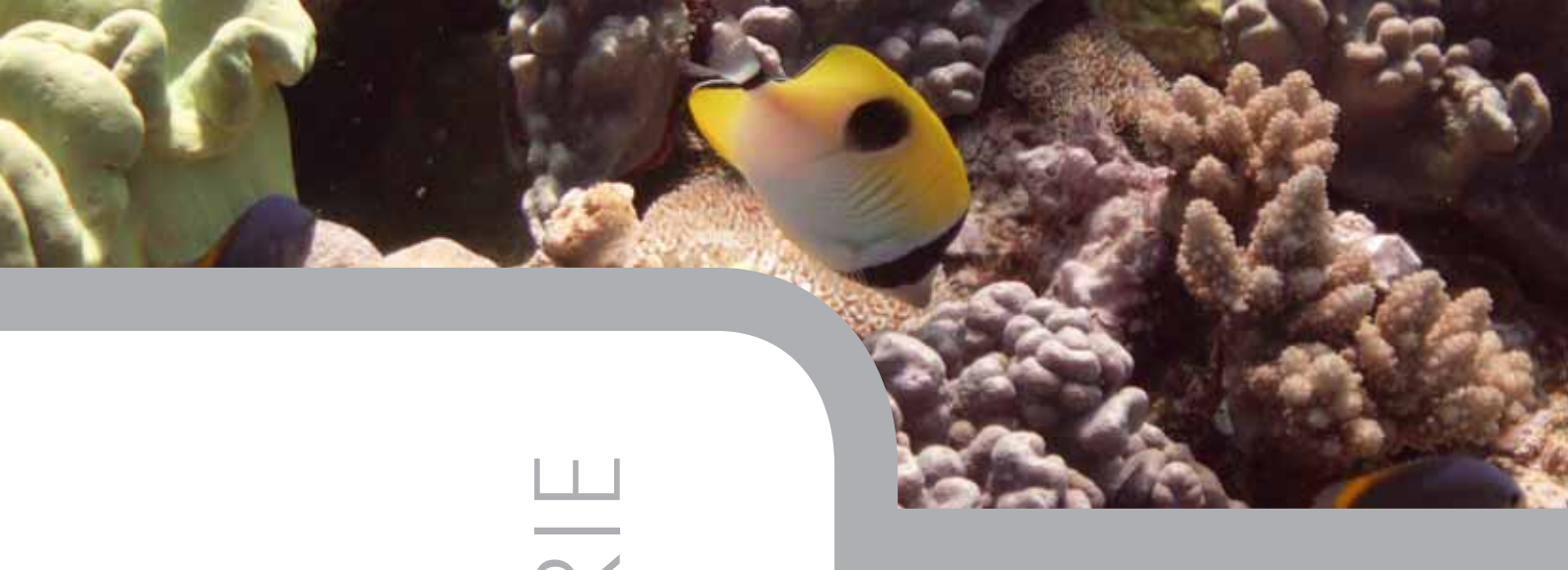


SOMMAIRE

LE BIEN EN SÉRIE	p. 7
DESCRIPTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST	p. 11
LES ENJEUX ET DÉFIS À RELEVER	p. 15
LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	p. 17
1. Les différents acteurs et instances ...	p. 19
2. Les grandes étapes du processus ...	p. 28
LES ARBRES À OBJECTIFS	p. 29
LE PLAN DE GESTION PARTICIPATIVE ...	p. 41
LES ACTIONS PRIORITAIRES	p. 59
LES INITIATIVES PROVINCIALES	p. 61
LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION ...	p. 67
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	p. 71
BIBLIOGRAPHIE	p. 73
GLOSSAIRE	p. 74
ANNEXES	p. 75
CRÉDITS PHOTOS	p. 80



LE BIEN EN SÈRIE



LE BIEN EN SÉRIE

L'ensemble du bien en série s'étend sur une très grande superficie et traduit toute la complexité du milieu corallien et de ses écosystèmes associés. Il présente une exceptionnelle diversité des morphologies récifales, des environnements physiques, des habitats et une remarquable biodiversité.

Superficie en km² des six zones constituant le bien en série

SITES	SURFACE DU BIEN	ZONE TAMPON MARINE	ZONE TAMPON TERRESTRE
Grand Lagon Sud	3 145	3 130	158
Zone Côtière Ouest	4 82	325	1 713
Zone Côtière Nord	3 713	1 002	2 845
Grand Lagon Nord	6 357	1 056	64
Entrecasteaux	1 067	2 168	-
Ouvéa	977	264	144
Total	15 744	7 945	4 926

Les six zones marines inscrites sont délimitées :

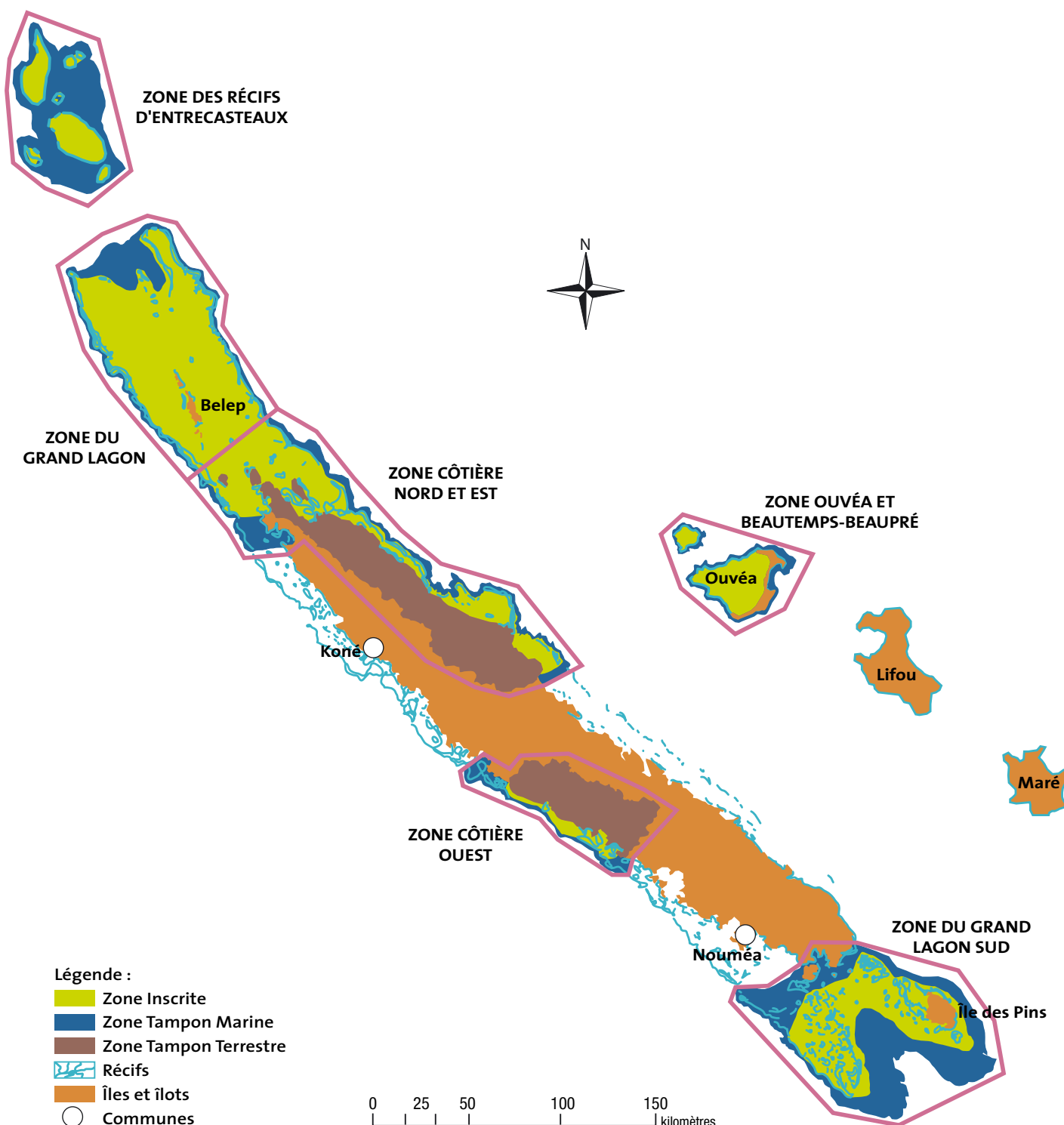
- **côté mer** : à partir de l'isobathe 100 m pour les tombants récifaux.
- **côté terre** : à partir de la laisse des plus hautes eaux ainsi que la limite des mangroves dans les embouchures.

Les zones « tampons » sont délimitées par :

- les isobathes 100 et 1 000 m, pour les tombants récifaux,
- la limite des bassins versants sur la terre.



LES LAGONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE



A photograph of a beach covered in a dense layer of driftwood. The driftwood consists of numerous long, weathered, and bleached wooden logs and branches of various sizes, scattered across a dark, wet, and muddy shoreline. The scene is captured in bright daylight, with shadows cast by the logs. The text 'DESCRIPTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST' is overlaid vertically in white, sans-serif capital letters across the center of the image.

DESCRIPTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST



DESCRIPTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST

Le site de la Zone Côtière Ouest est compris entre le littoral et le récif barrière situés sur les communes de Bourail, Moindou et La Foa. Il englobe également plusieurs îlots coralliens.

La superficie du bien inscrit au Patrimoine Mondial s'élève à 482 km². Les zones tampons marines et terrestres représentent respectivement des superficies de 325 km² et 1 713 km².

Les communes de Sarraméa et Farino sont également directement concernées pour la gestion et la conservation du site, car elles sont incluses dans la zone tampon terrestre.

La Zone Côtière Ouest présente des paysages et des sites uniques qui ont justifié son inscription au Patrimoine Mondial.

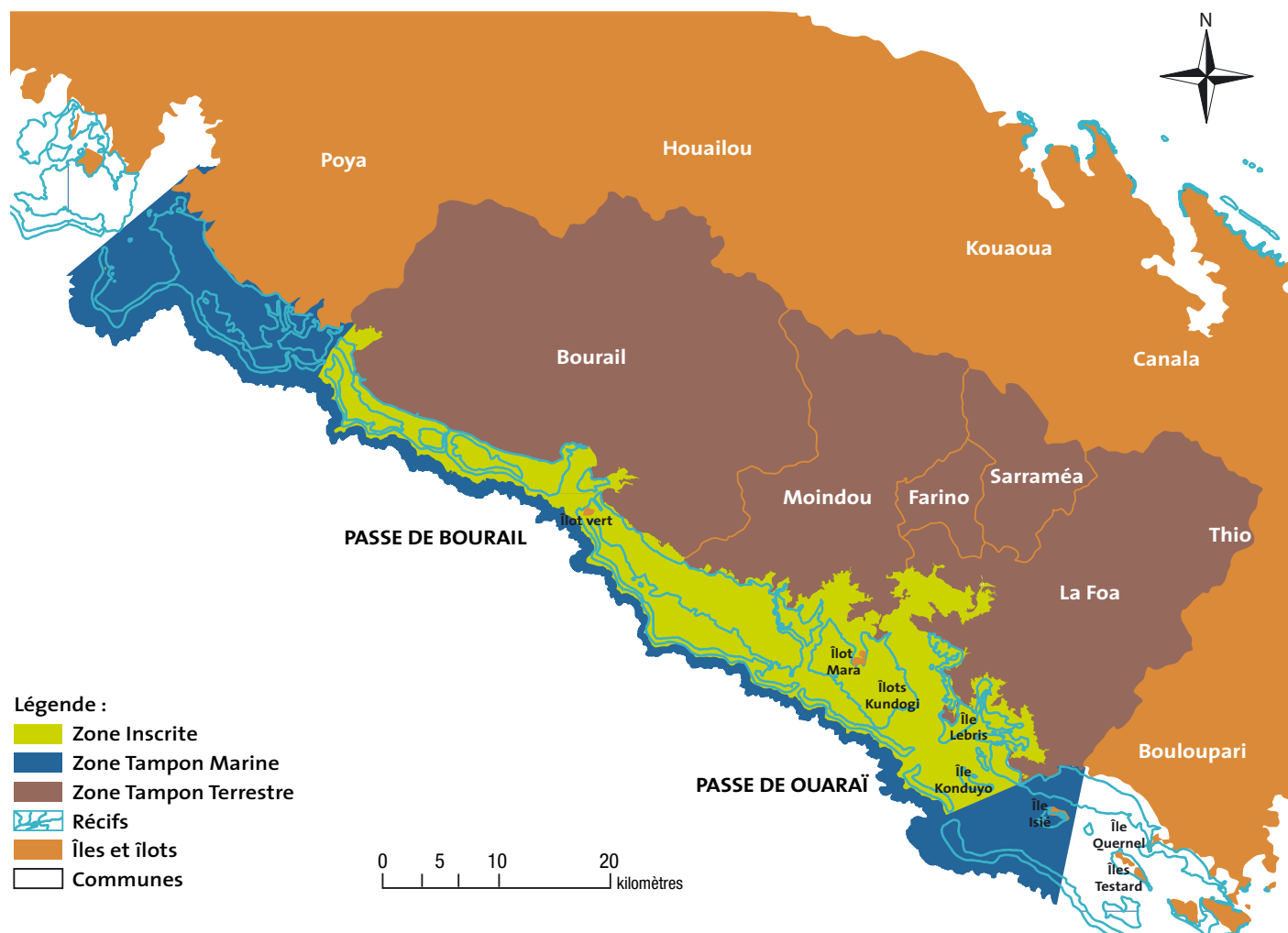
Par ailleurs, outre la présence de récifs coralliens et d'herbiers, les immenses zones de mangroves et d'estuaires sont favorables à la présence d'espèces emblématiques et menacées tels les dugongs, les oiseaux marins et les tortues.

Depuis mars 2009, l'ensemble du site Zone Côtière Ouest est classé en parc marin. Le parc comprend en outre quatre réserves naturelles marines et une réserve intégrale. L'ensemble couvre une surface de 6 673 hectares soit 13,8 % de la superficie de l'espace maritime inscrit. Il s'agit des réserves spéciales marines de « Ouano », de la « Roche Percée », de « l'île Verte » et de « Poé ».

Dans la zone tampon terrestre, il faut également signaler la présence de la réserve naturelle terrestre de la Nodela et du Parc des Grandes Fougères couvrant respectivement 935 ha et 4 500 ha.

Outre ces aires protégées, l'ensemble du site marin est marqué par la présence de sites uniques dans la région.

- La faille de Poé, saignée très étroite dans le récif et le lagon, située au nord de la baie de Bourail. D'une profondeur moyenne d'environ 20 m, cet ancien lit de rivière constitue un petit canyon parcouru par de violents courants ; il est fréquenté par de nombreux requins ainsi que par des espèces pélagiques.



- La baie de Moindou et le littoral de La Foa sont remarquables par la présence de vastes mangroves dont la plus grande de Nouvelle-Calédonie et la proximité du récif barrière.
- La baie des tortues et le site de la « Roche Percée » se révèlent être des paysages d'une beauté exceptionnelle.

TPOLOGIE RÉCIFALE ET HABITAT

La Zone Côtière Ouest se caractérise par la très grande proximité du récif barrière et du littoral engendrant un « *pseudo-lagon* » très étroit et souvent peu ou pas navigable. La baie de Bourail, située en position centrale, est caractérisée par une large ouverture dans le récif barrière permettant aux houles de venir se fracasser directement sur l'un des rares faciès rocheux du littoral calédonien.

Les extrémités nord et sud de la Zone Côtière Ouest présentent des mangroves particulièrement bien développées.

Si les fonds envasés sont relativement peu développés dans cette zone, il existe en revanche de nombreux herbiers littoraux peu profonds abritant les juvéniles de nombreuses espèces commerciales.

BIODIVERSITÉ ET ESPÈCES EMBLÉMATIQUES



Du fait de la variété des habitats, la biodiversité y est particulièrement importante.

On notera que les crabes de palétuviers *Scylla serrata* sont abondants au nord et au sud de la zone où ils font l'objet d'une pêche artisanale régulière. La baie des tortues, au nord de Bourail, possède un littoral rocheux battu par les ressacs et les houles, favorable à la présence d'algues rares.

Concernant la faune ichthyologique, la faille de Poé est l'un des sites les plus originaux de la côte Ouest. C'est à la fois un lieu de concentration de gros poissons, de résidence de plusieurs espèces emblématiques (napoléons et requins en particulier) et de passage de nombreuses autres espèces et notamment des raies Manta.

Au large de La Foa, la présence du minuscule îlot N'Digoro (Passe de Ouarai), sur lequel trois espèces nicheuses d'oiseaux marins totalisent environ une centaine de couples, doit être soulignée. Cet îlot, situé dans la réserve marine de Ouano, et la présence, sur le littoral de Temrock, d'une communauté importante de puffins (*Puffinus pacificus*) renforcent l'intérêt que représente la Zone Côtière Ouest en termes de conservation d'avifaune marine.

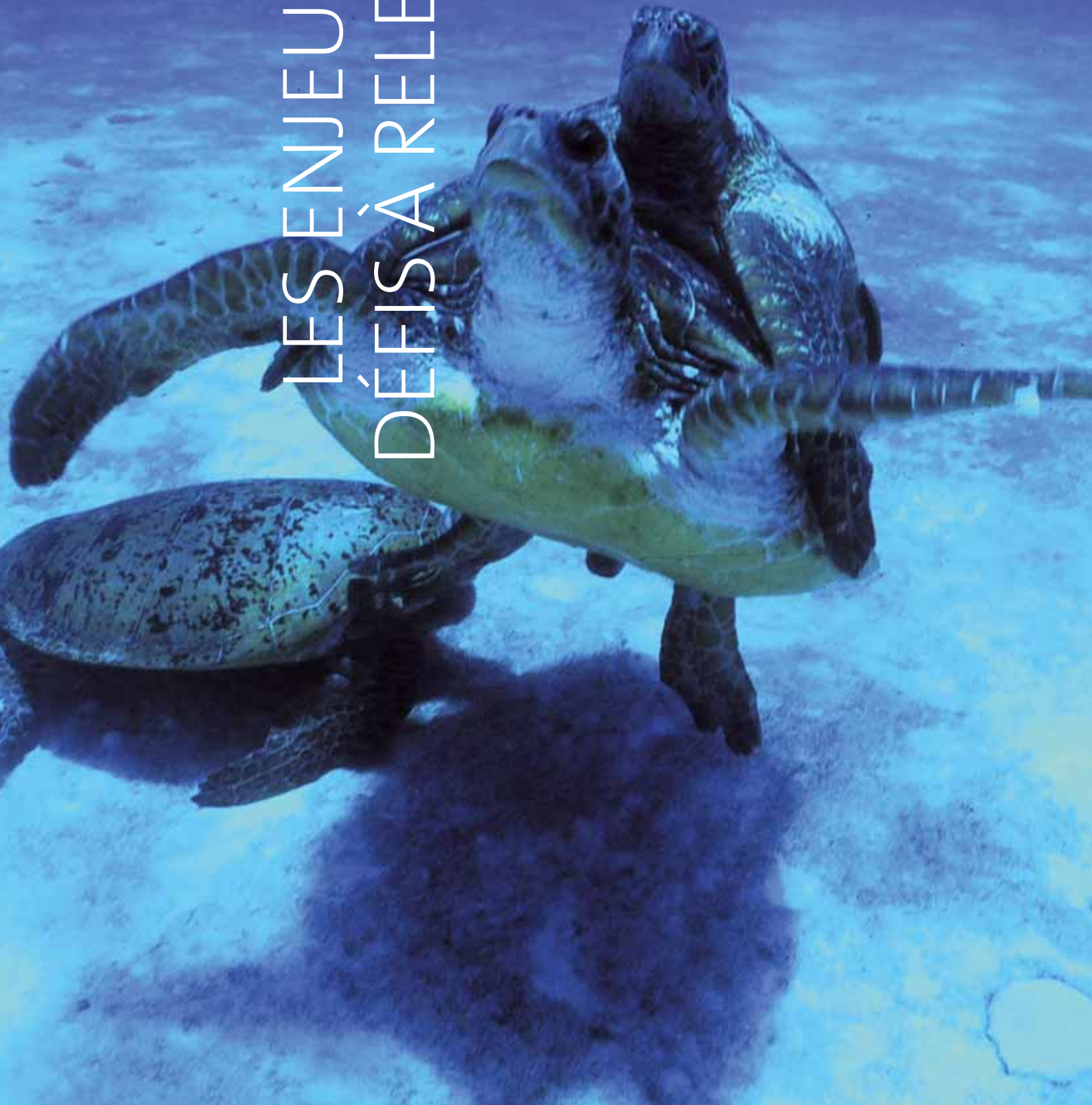
Le plus important site de ponte des tortues « grosse tête » (*Caretta caretta*) de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique Sud-Ouest se situe sur le littoral de la commune de Bourail (plage de la « Roche Percée »). Cette population calédonienne représente entre 10 et 20% de la population totale du Pacifique.

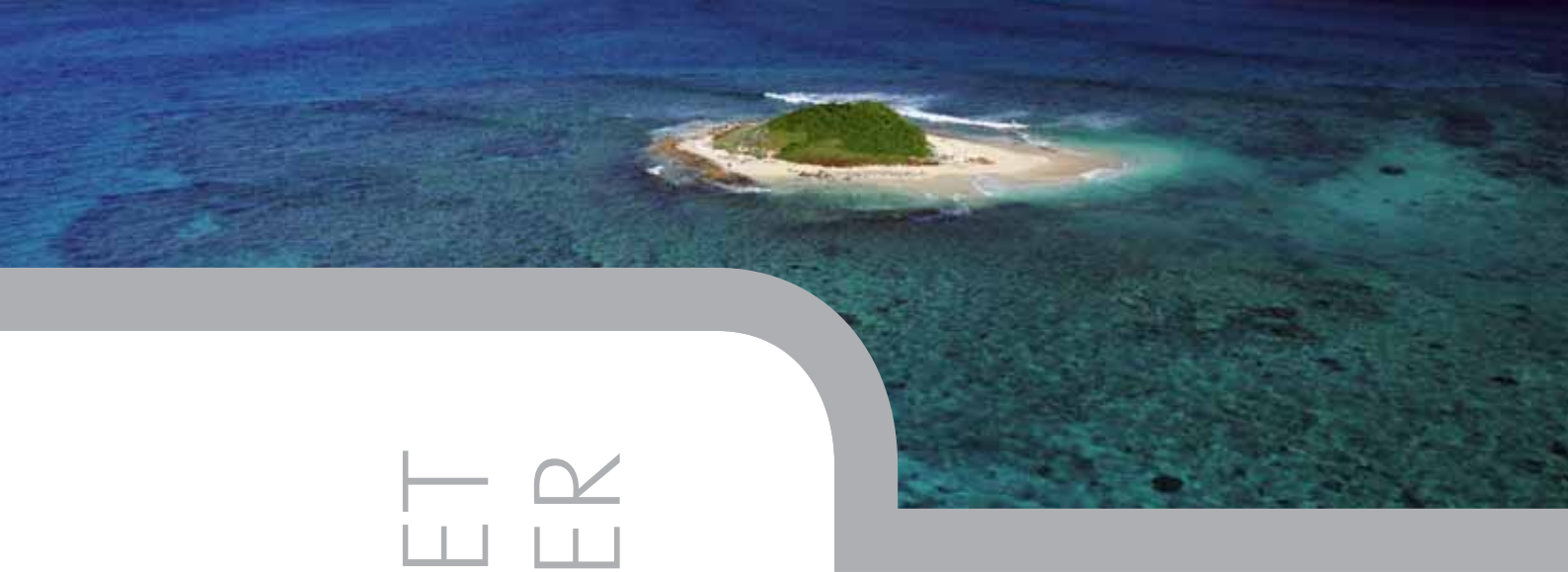
C'est aussi exclusivement dans les roches de la baie des tortues que vivent quelques spécimens de la langouste de Bourail (*Panulirus homarus*). Il s'agit d'une petite population de langoustes de roche à vaste répartition dans le Pacifique mais inféodée à un habitat très restreint en Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble des passes de la côte Ouest constitue des habitats importants pour le dugong puisque des agrégations répétées ont été constatées sur plusieurs jours. Les populations de dugongs de cette zone sont parmi les plus importantes de Nouvelle-Calédonie.

La Zone Côtière Ouest tient donc un rôle essentiel en termes d'enjeu de conservation à l'échelle régionale et internationale concernant les espèces précédemment citées.

LES ENJEUX ET DÉFIS À RELEVÉ





LES ENJEUX ET DÉFIS À RELEVÉ

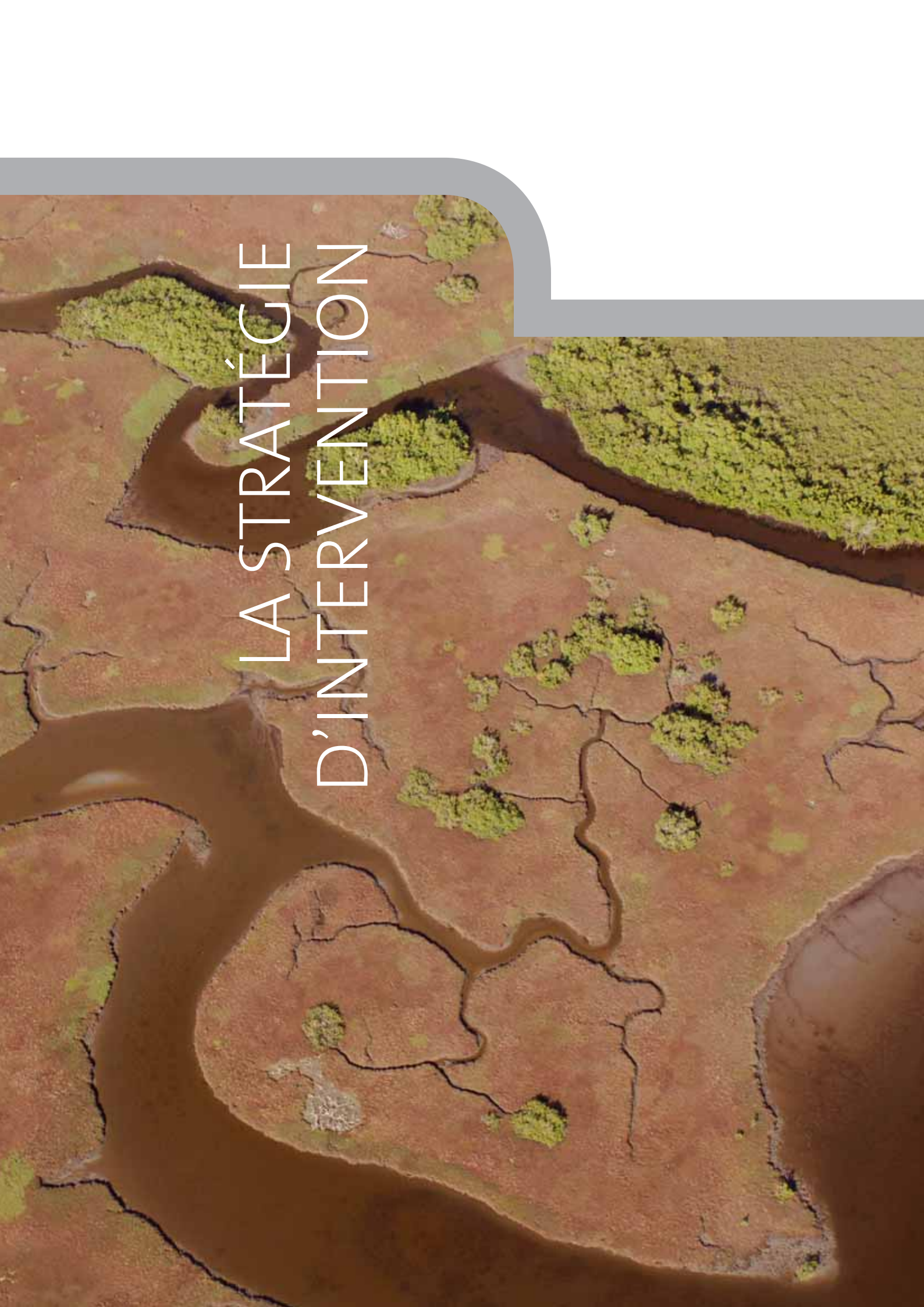
En Nouvelle-Calédonie, mettre en place des processus de gestion participative c'est s'écarter des processus habituels, c'est inspirer une nouvelle vision de la gestion des ressources et la faire partager, c'est aussi permettre aux autres d'agir, en renforçant la collaboration et la confiance.

Qui est concerné par ce processus participatif ?

- Les acteurs locaux et les associations, riverains de la Zone Côtière Ouest, qui vont pouvoir s'impliquer dans les plans de gestion.
- Les autres collectivités (État, Nouvelle-Calédonie, provinces).
- Les personnels provinciaux qui ont souhaité s'engager dans ce dossier transversal.
- La province, compétente en matière d'environnement, qui doit coordonner la gestion et la conservation de ses sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Ce nouveau type d'approche intégrée doit permettre :

- d'allier la préservation des sites avec le développement local qu'il soit touristique ou agricole,
- de prévenir et anticiper les risques pour garantir la préservation du site,
- de développer la conscience de bonnes pratiques et modifier les comportements,
- d'associer les populations dans la gestion pour la préservation du bien à long terme,
- de faire en sorte que les socioprofessionnels, les collectivités et les populations locales collaborent à un projet collectif fédérateur.

An aerial photograph of a wetland landscape. A winding river flows through a reddish-brown, textured terrain. Several small, irregular patches of bright green vegetation are scattered throughout the landscape, particularly along the riverbanks and in isolated areas. The overall scene suggests a natural, possibly protected, environment.

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION



LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Pour répondre à ces enjeux, et s'agissant d'une procédure qui fait appel à la contribution d'équipes multidisciplinaires comportant différents domaines d'expertise, l'approche « groupe de projet » a été retenue.

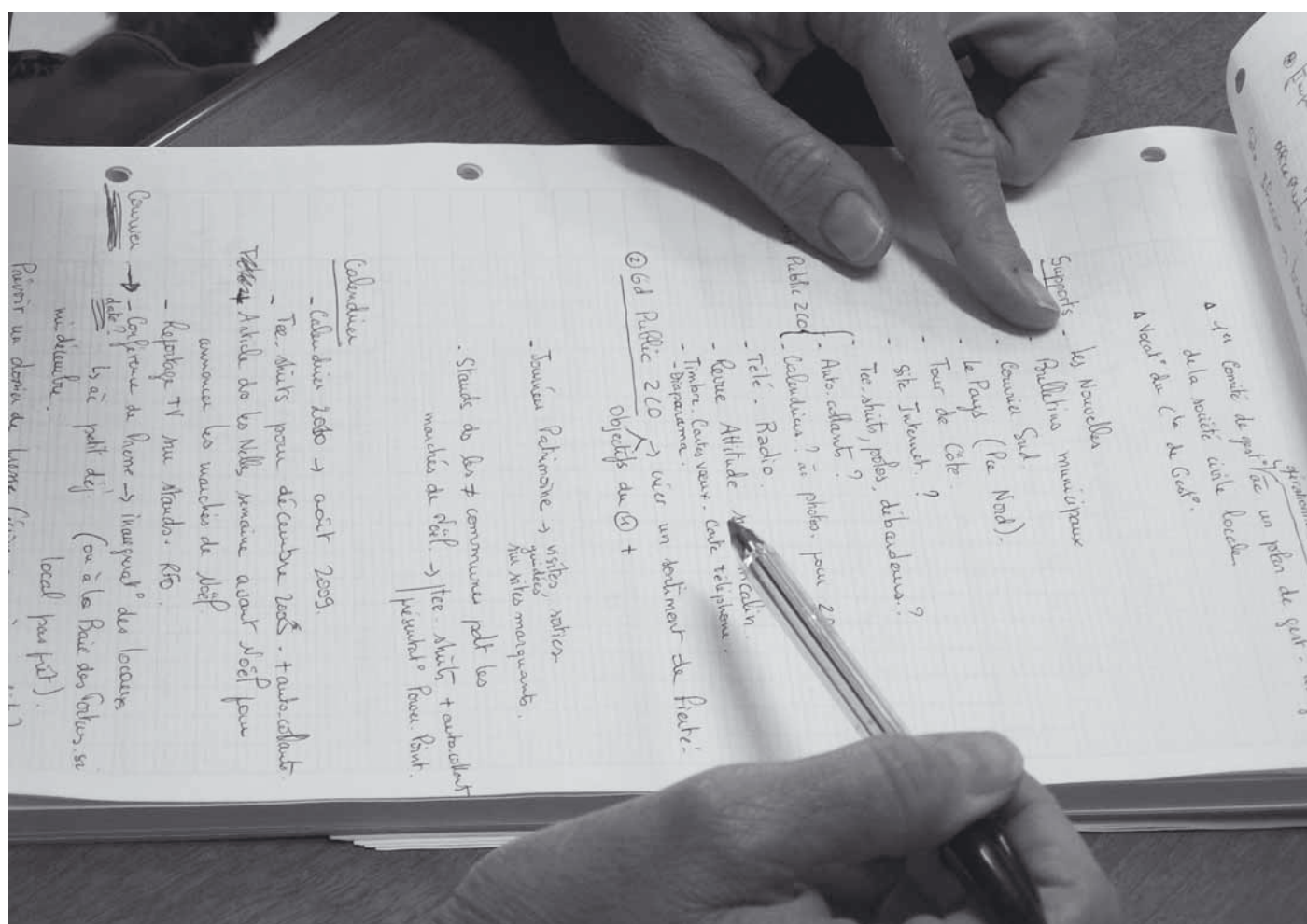
Le but recherché était de former une équipe performante pour conduire et coordonner les initiatives, visant en parallèle à respecter l'environnement et le cadre de vie mais aussi à développer la responsabilité individuelle et collective par rapport à la préservation du bien et à la mise en œuvre de procédures de bonne gouvernance.

Quatre étapes successives ont pu ainsi se succéder sans heurts :

- la création du groupe de projet provincial,
- l'identification et la mobilisation des futurs membres du comité de gestion,
- la création du comité de gestion,
- l'élaboration et la rédaction du plan de gestion sur 5 ans.



1. LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET INSTANCES



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage joue un rôle essentiel dans l'approche participative. Il intervient aux étapes clés pour décider, valider, suivre l'état d'avancement du projet et prendre les mesures d'ajustement nécessaires. Il est le garant de la cohérence des actions mises en œuvre en accord avec les orientations stratégiques générales de la collectivité provinciale.

Les membres du comité de pilotage représentent différentes instances décisionnelles et politiques de la province Sud : Isabelle Ohlen (présidente de la commission de l'environnement), Bruno Iekawe (directeur adjoint de cabinet du Président de l'APS), Serge Newland (secrétaire général de la province Sud), Jules Hmaloko (secrétaire général adjoint de la province Sud chargé du développement durable) et Christophe Obled (directeur de l'environnement).



Le groupe de projet. De gauche à droite : Emmanuel Coutures (service de la mer), Julie Laronde (bureau du tourisme), Vincent Mary (observatoire de l'environnement), Christophe Chevillon (chef du service de la mer), François Devinck (chef de projet-chargé de mission « Patrimoine mondial »), Bruno Iékawé (directeur adjoint de cabinet de la présidence), Nathalie Lemagne (bureau de la médiation et de l'insertion de proximité).

LE GROUPE DE PROJET

L'équipe projet est composée d'un chef de projet et de personnes représentant les différents domaines de compétences des services techniques provinciaux.

Le groupe projet intervient pour :

- Réactualiser les diagnostics environnementaux des communes.
- Identifier les impacts pouvant affecter le bien.
- Recueillir les avis et actions préconisés par chaque service et direction de la province.
- Rédiger un avant-projet de plan de gestion.
- Consolider et finaliser le plan de gestion à l'issue des réunions de travail avec le comité de gestion composé des acteurs locaux.



Le chef de projet est le responsable du projet. Il évalue les besoins, propose des plans d'action et rend compte régulièrement de l'état d'avancement au comité de pilotage. Il anime l'équipe projet, organise les délégations, coordonne l'ensemble des actions.

Le groupe de projet est constitué de :

- 2 représentants de la Direction du Développement Rural (pêche et agriculture).
- 1 représentant du service du tourisme.
- 1 représentant des médiateurs provinciaux.
- 1 représentant du service de la mer.
- 1 représentant du service des milieux naturels terrestres.
- La « cellule communication » du secrétariat général (pour assurer la communication et la promotion du projet).

Selon les besoins et en fonction des thèmes abordés, d'autres personnes ressources appartenant à divers services provinciaux ont été également associées au dispositif :

- La Direction de l'Équipement pour les questions relevant de l'urbanisation et de l'aménagement.
- La Direction du Patrimoine et des Moyens pour les questions relatives à la gestion du domaine provincial.
- Le Service de la Prévention des Pollutions et des Risques (mines et déchets).
- Le Service de l'Eau pour la problématique eaux usées.
- Les équipes de protection du lagon de Yaté et La Foa.

L'ensemble des membres de l'équipe projet a pris en charge la réalisation du projet et son suivi, chacun dans son domaine de compétence.





Le comité de gestion ZCO, un « melting pot » de métiers, de citoyens et de compétences.

LE COMITÉ DE GESTION ZCO (Annexe 1)

Idéalement, le comité de gestion se devait d'être composé de tous les acteurs représentant les communes, les coutumiers, la province Sud, les associations locales, le grand public et les socioprofessionnels.

Pour atteindre cet objectif, c'est une approche par filières qui a été retenue.

Ainsi, pour chaque groupe et notamment pour chaque catégorie socioprofessionnelle, des personnes ressources ont été identifiées et se sont portées volontaires pour représenter leur corps de métier. Il s'agissait, pour chacune d'entre elles, d'une part de répertorier les menaces potentielles et réelles sur le site et, d'autre part, d'assurer au mieux la diffusion de l'information au sein de leur profession ou groupe respectif.



Des représentants de la société civile ainsi que d'associations locales ont été également associés à ce processus participatif.

Le comité de gestion, association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901, a été officiellement créé en novembre 2007.

Sa composition, image fidèle de la diversité des acteurs locaux, reflète la richesse culturelle, sociale et économique de la région.

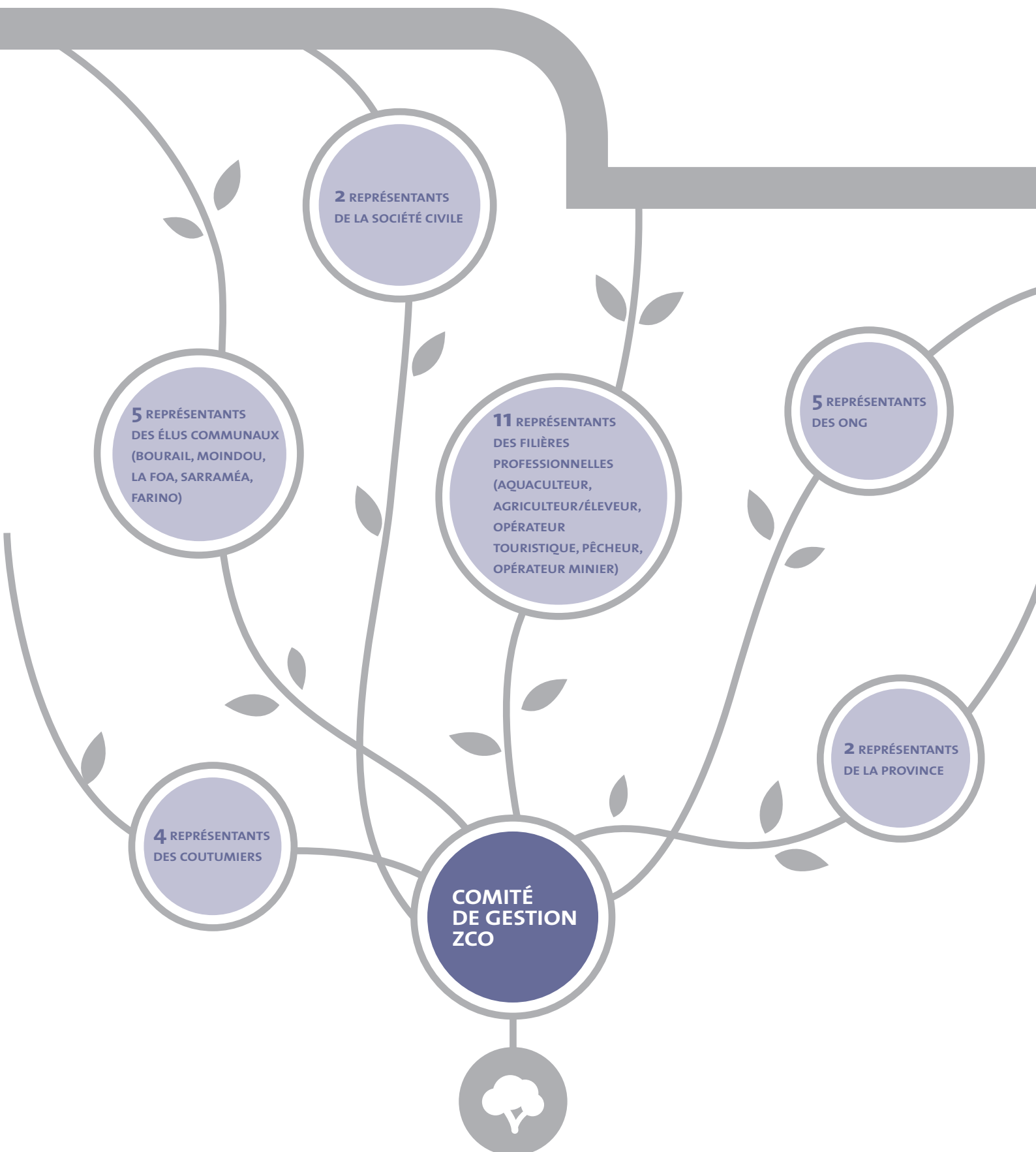
Sa vocation, inscrite clairement dans ses statuts, lui permet de :

- Participer à la concertation nécessaire, avec l'ensemble des collectivités compétentes, à l'élaboration d'une politique de préservation du bien ;
- Conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux sur les actions en faveur de la préservation du bien ;
- Être une force de propositions pour la définition et la mise en œuvre d'un plan de gestion destiné à garantir l'intégrité du bien ;
- Favoriser la communication et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des socio-professionnels dont l'activité peut avoir un impact sur le bien ;
- Favoriser des actions de communication et de sensibilisation en direction du grand public ;
- Promouvoir des actions et expériences de développement local durable ;
- Participer à la réflexion sur la gestion concertée des biens en série.





Quelques membres du comité de gestion de la Zone Côtière Ouest. De haut en bas et de gauche à droite : Claudia Kaouda (pêcheuse professionnelle de crabes à Ouano), Jocelyn Métais (aquaculteur à Moindou), Régina Rieu (présidente de l'association de La Roche Percée à Bourail), Dominique Lafage et Emmanel Hernu (membres de l'association Bwära-Tortue Marine à Bourail), Antonia Mimart (citoyenne de La Foa), Christian Tuiagaifo et Lucky Fogliani (protection du lagon de la province Sud), Mylène Aïfa (agricultrice à Bourail), Ito Waïa (coutumier et artiste - tribu d'Azareu à Bourail), Marie-Jo Fayard (restauratrice à l'auberge historique de Moindou), Olivier Julien (plongeur professionnel à Bourail).



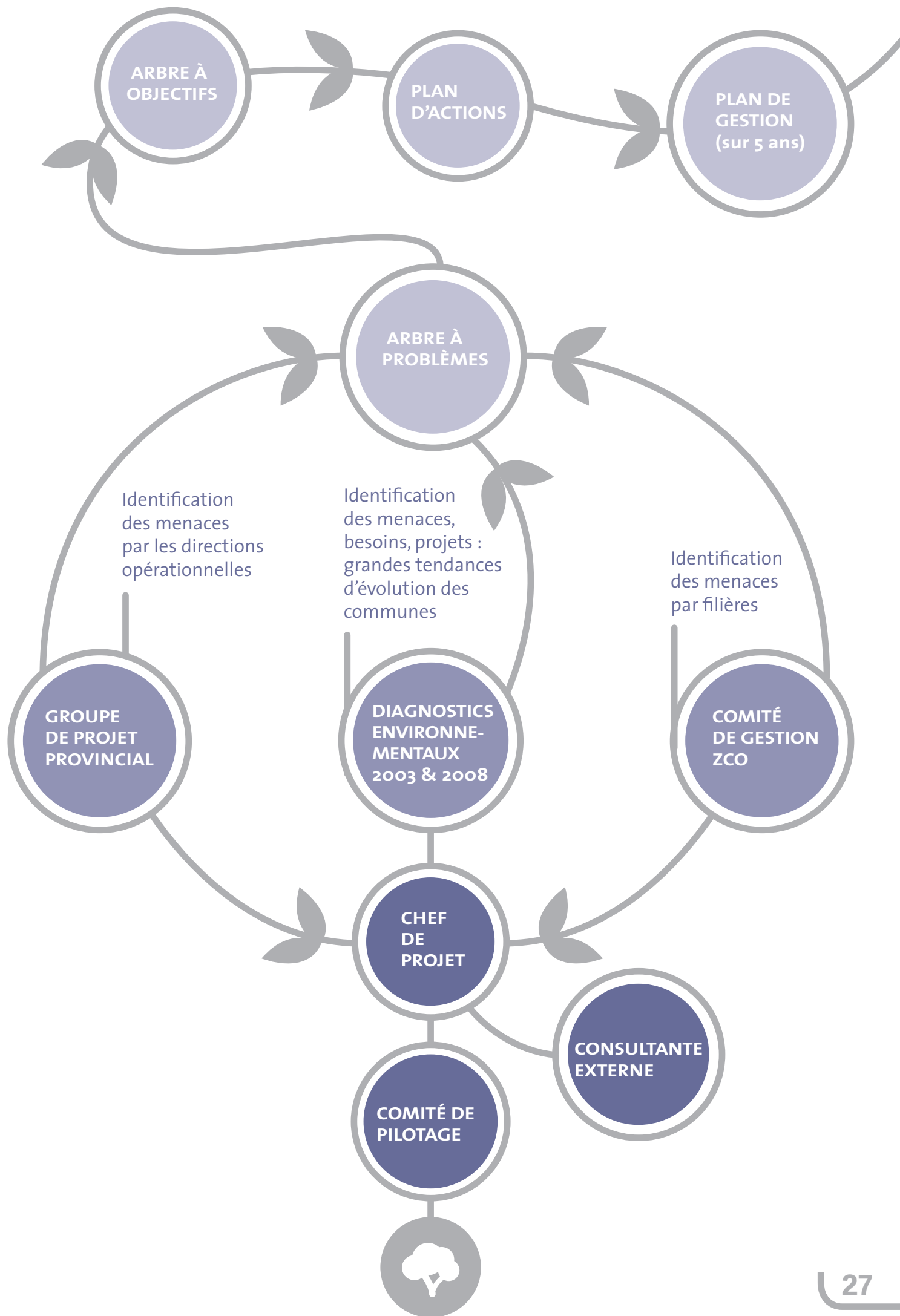


LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Au final, l'élaboration du plan de gestion de la Zone Côtière Ouest a été réalisée en combinant et en confortant le travail et l'expertise de deux entités différentes :

- les services techniques provinciaux qui, grâce à leurs connaissances du milieu et des hommes, ont permis de lister les impacts réels et potentiels pouvant affecter le site ainsi que l'identification pertinente des acteurs locaux.
- les membres du comité de gestion de la ZCO qui se sont investis au sein d'ateliers de travail durant près d'un an.

Par ailleurs, les diagnostics environnementaux menés dans les communes de l'intérieur par deux étudiantes de master professionnel 2^e année, d'abord en 2003 puis en 2007, ont également été utilisés pour déclencher et animer les débats et participer à l'élaboration des arbres à problèmes.





2. LES GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS



AVRIL 2007

- Présentation et validation de la démarche « *projet* » au président de l'Assemblée de la province Sud.
- Mise en œuvre du comité de pilotage provincial.

DE MAI À JUILLET 2007

- Mobilisation du groupe de projet provincial.
- Élaboration d'un premier avant-projet de plan de gestion.
- Identification par le groupe de projet de tous les acteurs locaux et parties prenantes.

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2007

- Organisation de réunions par filières.
- Organisation de réunions publiques dans chaque commune.
- Organisation de réunions auprès des conseils municipaux.
- Organisation de réunions avec les coutumiers et dans les tribus.

5 NOVEMBRE 2007

- Création de l'association et élection du bureau (lors de la visite de l'expert UICN).

FÉVRIER À SEPTEMBRE 2008

- Constitution des groupes de travail au sein du comité ZCO.
- Réalisation et consolidation du plan de gestion.

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2008

- Rédaction, validation et élaboration du plan de gestion.

MARS 2009

- Création du parc marin de la Zone Côtière Ouest.



LES ARBRES À OBJECTIFS





LES DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

Les diagnostics environnementaux des communes de l'intérieur, menés en 2003 puis en 2007 et issus des réunions de travail et d'évaluation qualitative organisées avec les secrétaires généraux de mairie et certains élus municipaux, ont permis, dans un premier temps, d'identifier certaines problématiques prioritaires développées dans le tableau ci-dessous.

	BOURAIL	FARINO	LA FOA	SARRAMÉA	MOINDOU	TOTAL
AEP	x	x			x	3
Assainissement	x	x	x	x	x	5
Urbanisme		x				1
Déchets	x			x	x	3
Entretien des cours d'eau	x					1
Aménagements littoraux et marins					x	1
Protection du milieu marin et des ressources	x		x		x	3
Aménagements touristiques ou mise en valeur des sites		x		x	x	3
Prolifération des cerfs			x	x	x	3
Sensibilisation à l'environnement						0
Feux	x					1
Projets en matière d'artisanat				x		1
Pollutions agricoles (contrôle)	x		x	x		3
Réhabilitation des sites miniers						0
Besoin d'une zone industrielle	x					1

Les différents enjeux (assainissement, espèces envahissantes) mis en exergue par les municipalités se sont logiquement retrouvés cités et développés dans les expertises menées par les services techniques et les travaux réalisés par les membres du comité de gestion.



L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION : TRAVAIL COMMUN DU GROUPE DE PROJET PROVINCIAL ET DU COMITÉ DE GESTION

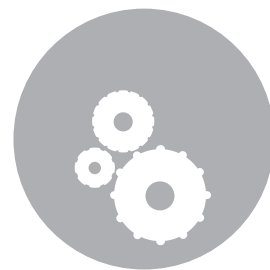
L'élaboration du plan de gestion a nécessité la réalisation de deux étapes préliminaires :

- la construction des arbres à problèmes,
- la construction des arbres à objectifs.

Les menaces réelles ou potentielles décrites, d'une part par le groupe de projet provincial, et, d'autre part, par les membres du comité de gestion ZCO ont permis de dégager des thématiques et enjeux prioritaires qui répondent ainsi fidèlement aux attentes des acteurs.

L'approche séparée des problèmes par les techniciens provinciaux et par les acteurs locaux a été ensuite confrontée et analysée lors de réunions de travail communes.





De ces réunions de consultations, et sur la base des arbres à problèmes consolidés par l'ensemble des acteurs, 7 grands objectifs répondant aux exigences de garantie de la pérennité du bien fixé par l'Unesco ont pu être dégagés.

Ces objectifs s'inscrivent dans la démarche globale validée et mise en œuvre par les autres collectivités pour garantir l'intégrité du bien dans chacun des 6 sites. Il s'agit respectivement de :

- I. L'amélioration des connaissances pour la protection, le suivi et l'évaluation du patrimoine environnemental.**
- II. La maîtrise des causes de pollutions dans la zone tampon, pouvant impacter le bien.**
- III. La préservation des paysages du littoral et des îlots.**
- IV. La préservation et la protection de la biodiversité : espèces emblématiques et écosystèmes (hors actions liées à la sensibilisation et à la réglementation).**
- V. La promotion et le développement de comportements responsables.**
- VI. La mise en œuvre d'une réglementation adaptée.**
- VII. La valorisation et la promotion du bien au niveau local et international.**

RÉDUCTION
DES APPORTS ET
DES POLLUTIONS
CHIMIQUES

4

PRÉSERVATION
DU LITTORAL

5

RÉDUCTION DES IMPACTS
SUR LES ESPÈCES
EMBLÉMATIQUES,
LES RESSOURCES MARINES
ET LES ÉCOSYSTÈMES

3

RÉDUCTION
DES APPORTS
TERRIGÈNES

2

PRÉSERVATION
DES ÎLOTS

1

MAINTIEN DU CARACTÈRE
EXCEPTIONNEL ET REMARQUABLE
DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST
À TRAVERS SA BIODIVERSITÉ
ET LA QUALITÉ
DE SES PAYSAGES

- Prise en compte de l'érosion naturelle :
 - Montée du niveau de la mer
 - Vent
 - Houle
- Limitation de l'impact de la présence humaine
- Sensibilisation
- Maîtrise de la fréquentation

- Respect de la réglementation
- Annulation des anciens baux
- Mise en place de mesures répressives

DISPARITION DES OCCUPATIONS ILLÉGALES

b

- Sensibilisation et information du public fréquentant les îlots
- Contrôle et mise en place de mesures immédiates

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIVERSES

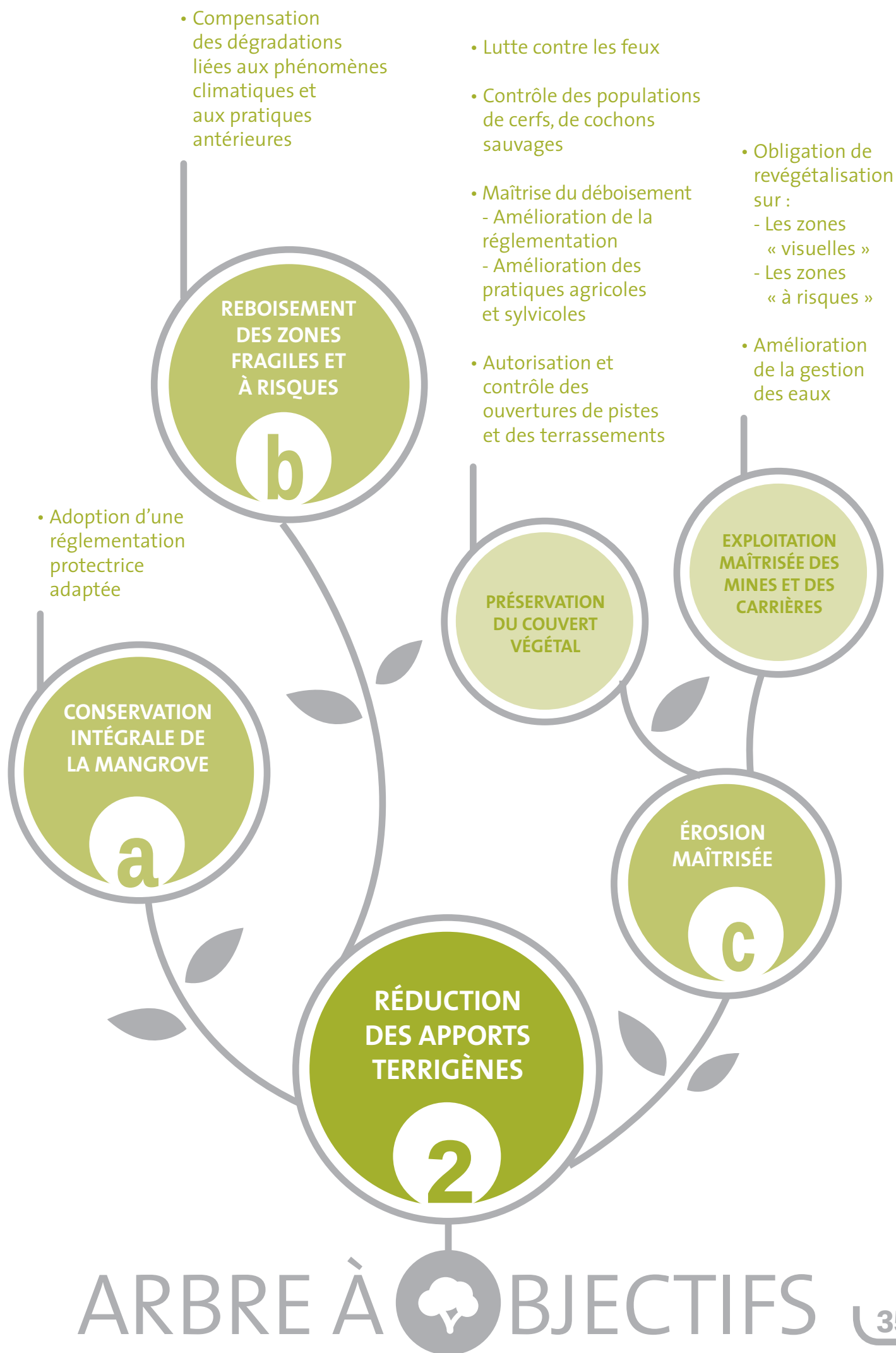
a

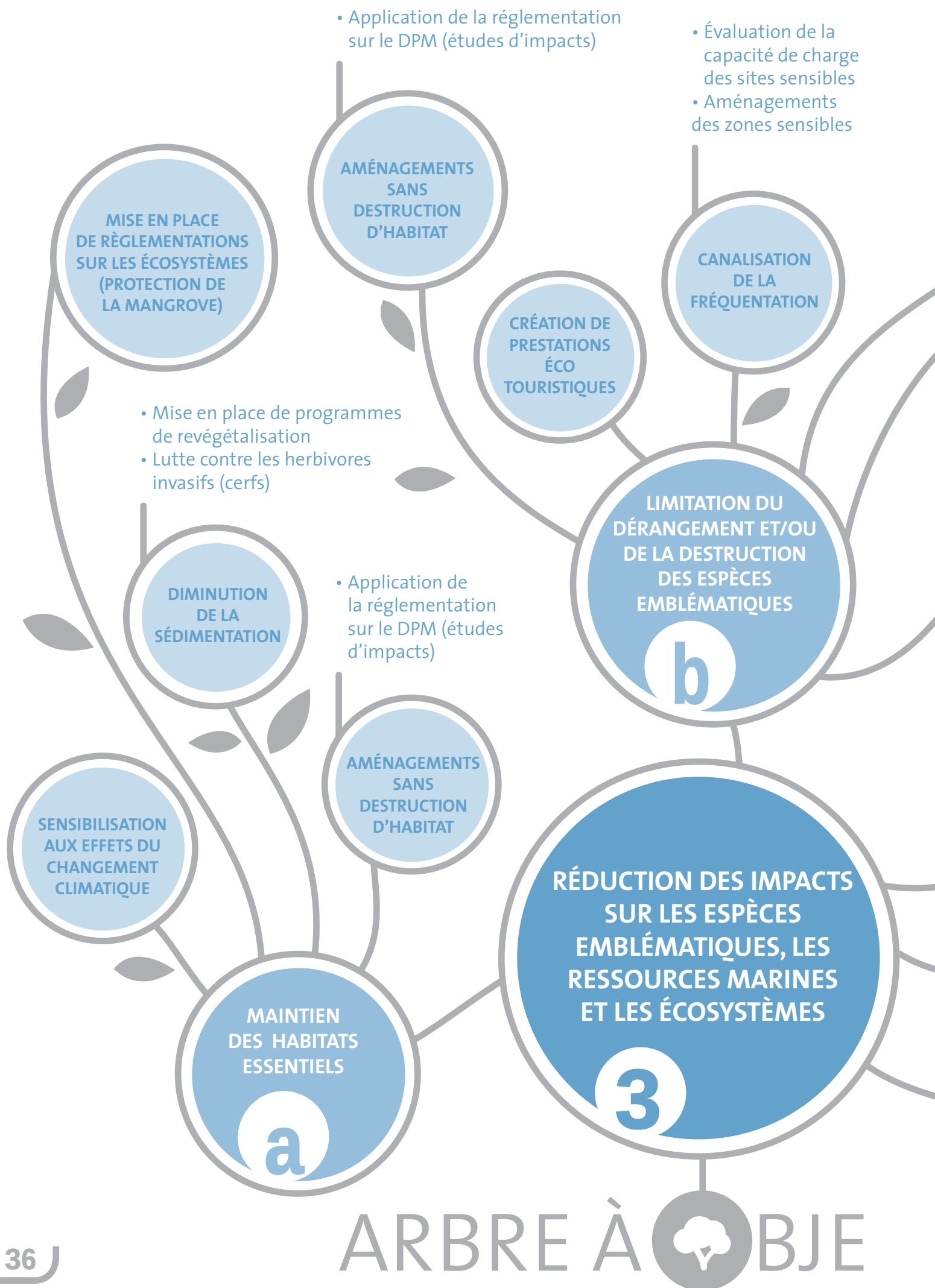
LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

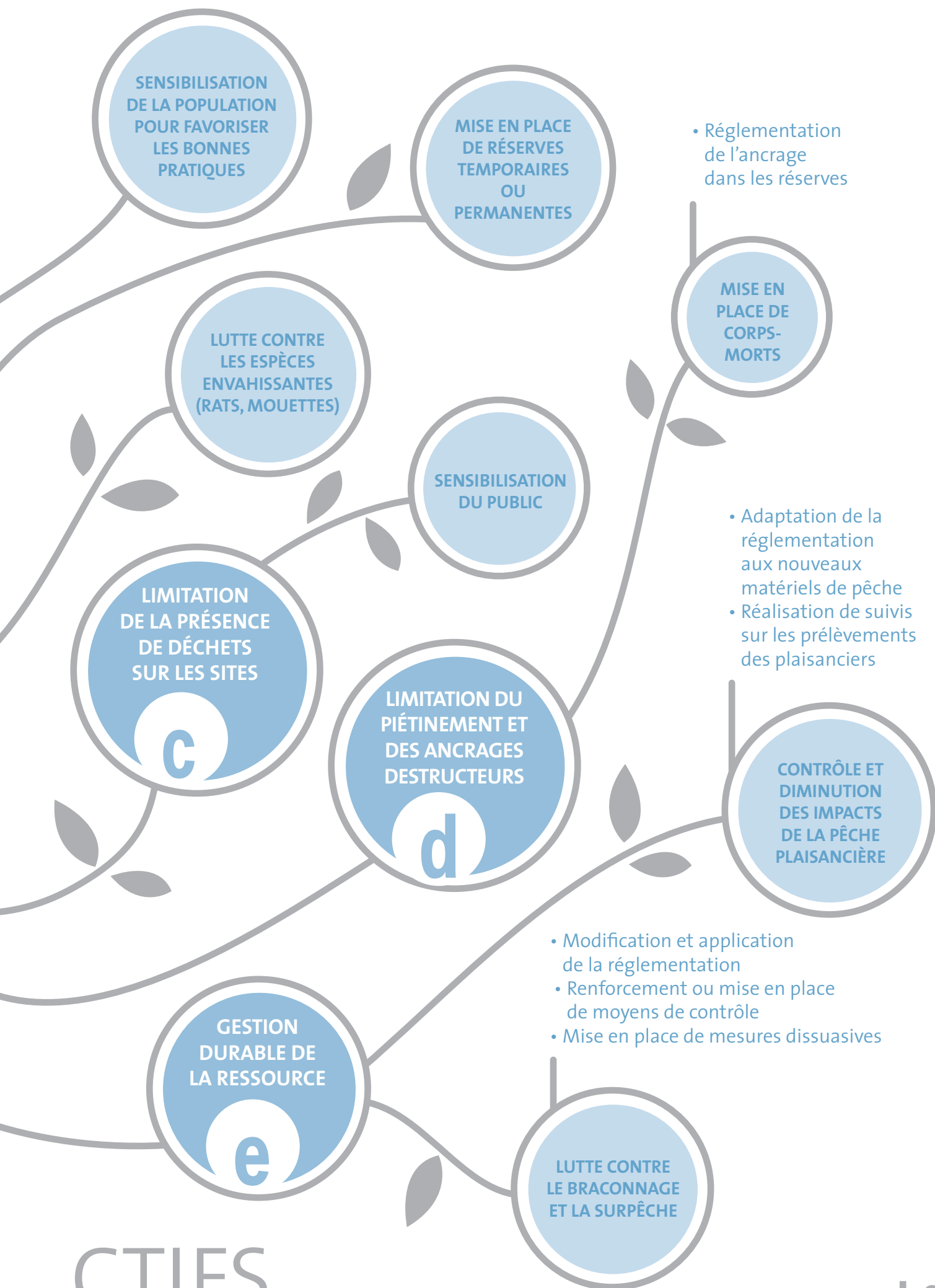
c

PRÉSERVATION DES ILOTS

1







- Analyse de sols obligatoire
- Mise en place de zones tampons et/ou plantations à proximité des rivières

MODIFICATION DES RÉGLEMENTATIONS RELATIVES À LA VENTE, LA DÉTENTION ET L'UTILISATION DES INTRANTS ET EFFLUENTS AGRICOLES (PRODUITS PHYTOSANITAIRES, FERTILISANTS)

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX « AGRICOLES »

- Mise en place de formations
- Nettoyage des outils à distance des rivières
- Stockage adapté des engrais et pesticides
- Utilisation des produits dangereux de façon adéquate

ÉTUDE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

DÉVELOPPEMENT DE BONNES PRATIQUES

- Poursuite de la politique en cours d'élaboration et élargissement à l'ensemble des filières déchets

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ADOPTÉE LE 10.04.2008

RÉDUCTION ET/OU MAÎTRISE DES POLLUTIONS AGRICOLES PAR LES PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS ET PROFESSIONNELS

b

MISE EN PLACE DE FILIÈRES /OU DE RAMASSAGE ORGANISÉ DES DÉCHETS

MISE EN PLACE D'ISD ET DE POINTS DE COLLECTE

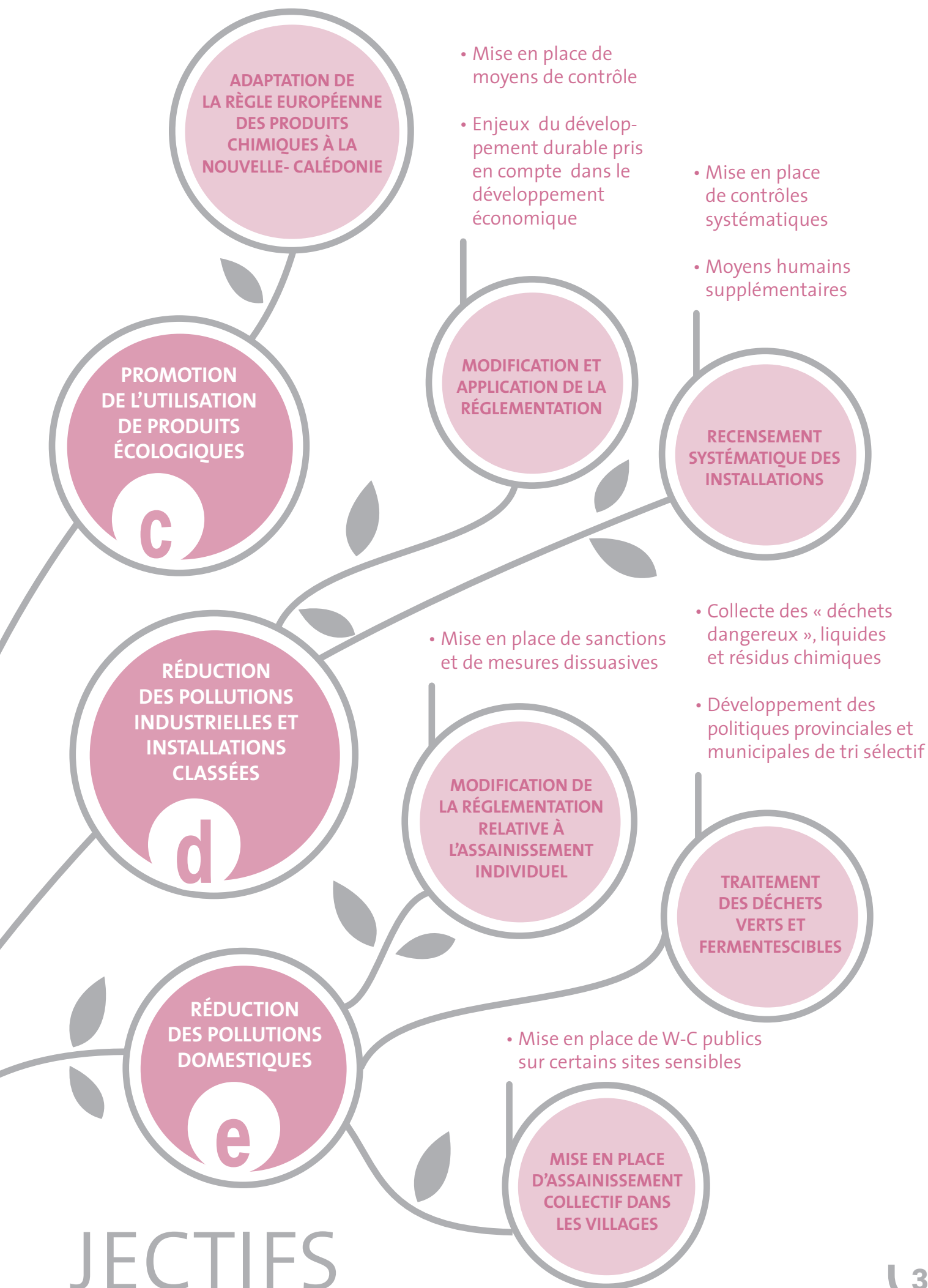
DISPARITION DES DÉCHARGES SAUVAGES ET RÉHABILITATION DES DÉPÔTOIRS ET SITES POLLUÉS

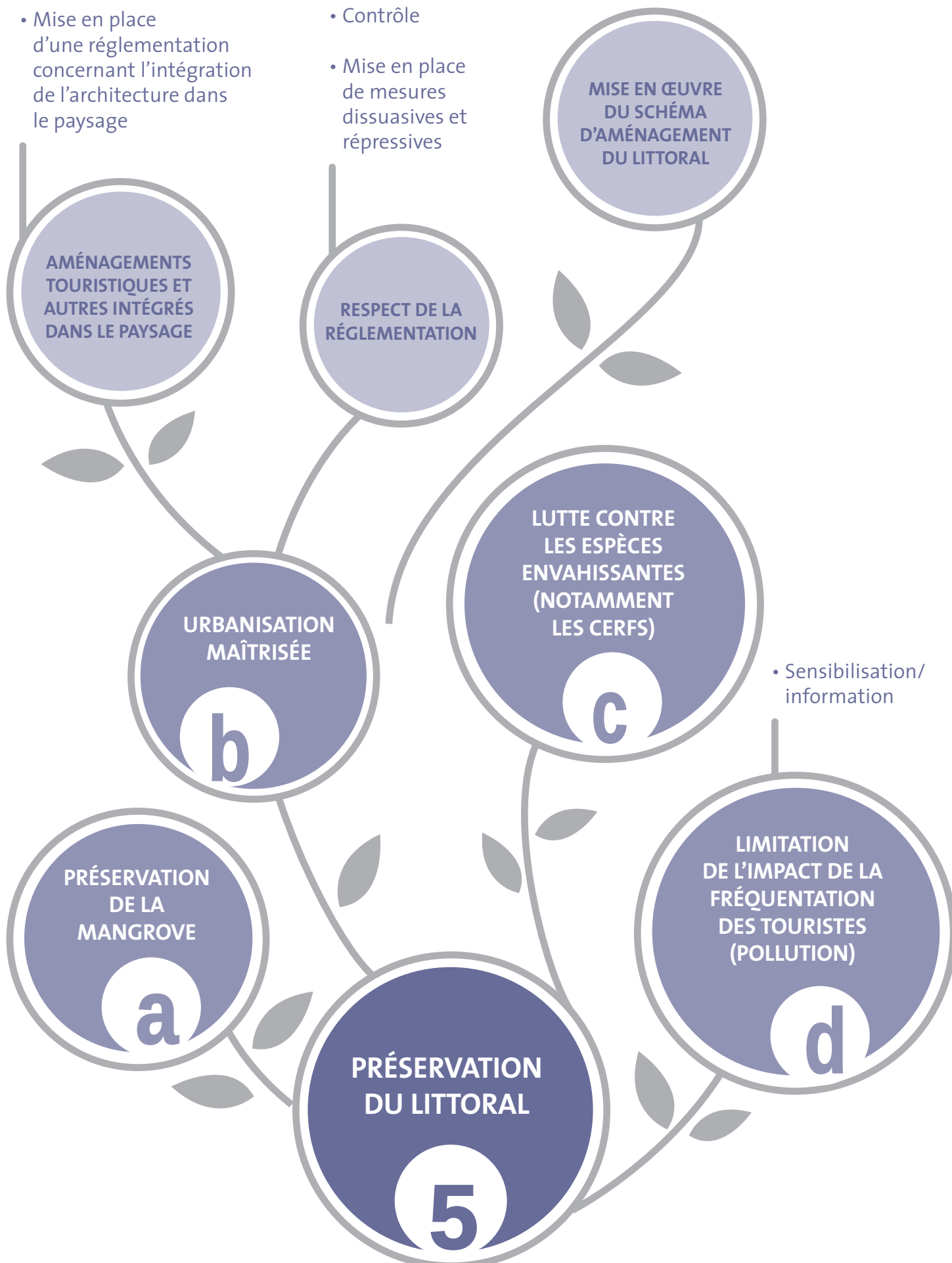
a

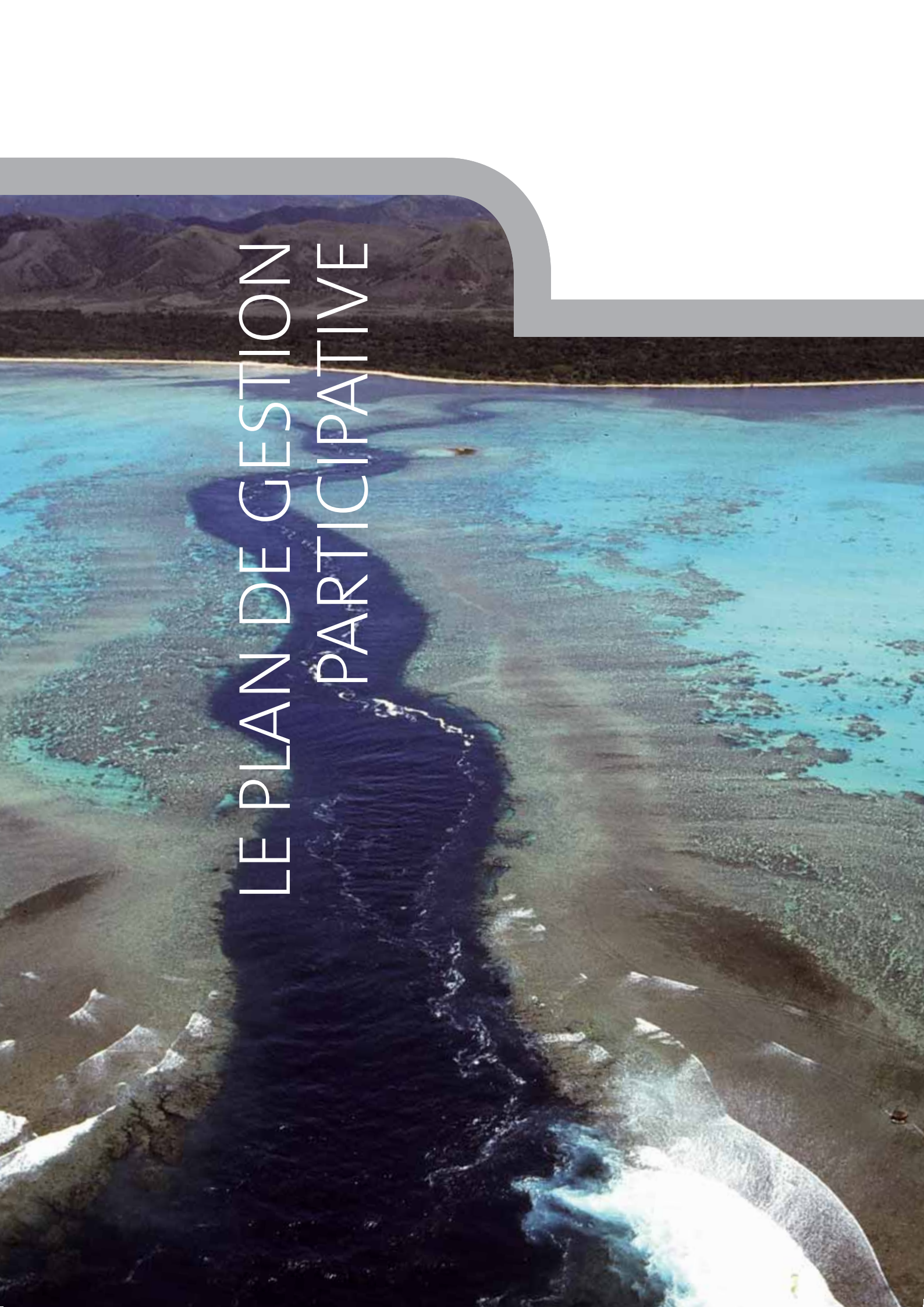
RÉDUCTION DES APPORTS ET POLLUTIONS CHIMIQUES

4

ARBRE À  B





An aerial photograph of a coral reef system. A dark, deep lagoon runs vertically through the center, bordered by a light-colored sandy beach at the bottom. The surrounding shallow water is a vibrant turquoise color, revealing the intricate patterns of the coral reef. In the background, a line of green vegetation separates the reef from a range of brown, hilly mountains under a clear sky. The text 'LE PLAN DE GESTION PARTICIPATIVE' is overlaid in white, uppercase letters on the left side of the image.

LE PLAN DE GESTION PARTICIPATIVE



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'attribution de la compétence en matière de protection de l'environnement a évolué au gré des différents statuts applicables en Nouvelle-Calédonie. Cette compétence, naguère rattachée au Territoire (Nouvelle-Calédonie), est désormais dévolue aux provinces par application de l'article 7 de la loi référendaire n° 88-1028.

C'est donc bien la province Sud qui est compétente pour la gestion de l'environnement marin de la zone inscrite.

Cette dernière, comme ses homologues du Nord et des Iles ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, s'est fixé des objectifs de gestion communs à l'ensemble des sites.

Le plan de gestion de la Zone Côtière Ouest va donc s'attacher à poursuivre :

- un objectif global : le maintien de l'intégrité du bien,
- un objectif transversal : une approche participative de la gestion.

La volonté de gérer au mieux et sur le long terme ce patrimoine environnemental s'est traduite par le vote en assemblée d'un vœu et l'engagement « avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des collectivités territoriales concernées, à s'investir pleinement dans la mise en œuvre des mesures de protection et des dispositifs de gestion participative destinés à garantir le maintien de l'intégrité du bien en série proposé » (vœu n° V-01-2006/APS du 26 octobre 2006 – Annexe 2).

LE PLAN DE GESTION PARTICIPATIVE : STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le plan de gestion, projet commun des services techniques provinciaux et des membres du comité de gestion, détaille ci-après et pour les 5 prochaines années :

- les objectifs,
- les actions à mettre en œuvre,
- les personnes ressources (directions, services et autres acteurs ne relevant pas de la collectivité provinciale),
- le calendrier prévisionnel.



AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES POUR LA PROTECTION, L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF
n°1

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

ACTIONS

DIRECTION
PROVINCIALE
RÉFÉRENTESERVICE
PROVINCIAL
RÉFÉRENTAUTRES SERVICES
OU ACTEURS
CONCERNÉS

→ Réalisation d'études sur les espèces emblématiques et les écosystèmes

Recenser l'ensemble des études réalisées dans la ZCO (ORC, IRD, etc.)

DENV

SM

2009
2010

Compléter l'étude de suivi des populations sur les dugongs en y incluant, à terme, un volet biologique et la cartographie des habitats (herbiers)

DENV

SM

2011
2013

Identifier les sites de ponte et de reproduction des oiseaux marins (y compris pétrel de la chaîne)

DENV

SM

2009
2010

Établir la liste des espèces d'oiseaux marins présents dans la ZCO et réaliser des suivis réguliers

DENV

SM

2009
2010

Réaliser un zonage des sites fréquentés par les espèces emblématiques

DENV

SM

2011
2013

Participer à des conférences et des échanges avec l'Australie, la NZ les pays du Pacifique ou autres réseaux sur les espèces emblématiques

DENV

SM

Comité ZCO

2009
2010

Améliorer la connaissance et le recensement des sites de frai de loches, napoléons, requins, raies

DENV

SM

2009
2010

Réaliser des études de référence sur les requins (diversité, capture, biologie)

DENV

SM

2011
2013

Pérenniser le suivi des sites de ponte de tortues. Identifier éventuellement de nouveaux sites non encore répertoriés

DENV

SM

2009
2010

→ Collation et intégration de la mémoire locale

Appréhender la « domanialité coutumière de l'espace maritime » (sites tabous)

DENV

SM

Sénat & bureaux d'études

2009
2010

Recenser les noms vernaculaires des poissons et des sites

DENV

SM

Sénat & bureaux d'études

2011
2013

→ Mise en place d'un réseau cohérent d'aires marines protégées

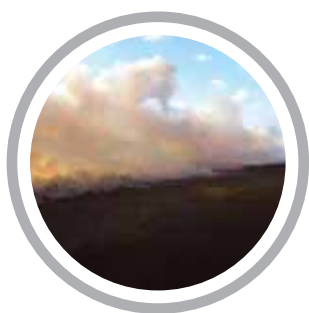
Réaliser une synthèse des sites prioritaires de conservation sur la base de données biologiques et socio-économiques

DENV

SM, SMT

2009
2010

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
→ Évaluation et identification des causes et des effets des pollutions réelles ou potentielles					
Pollutions industrielles (mines, ICPE)	Mettre à jour régulièrement l'état des lieux des sites dégradés à partir de l'étude SPOT		SPPR	DAVAR / DIMENC	2011 2013
	Hiérarchiser les sites prioritaires à revégétaliser	DDR / DENV		Communes / DIMENC	2009 2010
	Réaliser le recensement des installations relevant de la réglementation ICPE	DENV		DIMENC	2011 2013
	Élaborer un schéma directeur des carrières avec zonage et bonnes pratiques	DENV		communes / DIMENC / DAVAR	2011 2013
Pollutions agricoles	Réaliser un bilan des pratiques agricoles à risques (pesticides, engrais, devenir des effluents d'élevage) et le traduire par un SIG	DDR / DENV	SE		2009 2010
	Étude et mise en place de systèmes de gestion de l'eau par bassin versant (commune de La Foa puis Moindou ou Bourail)	DENV		DAVAR / Communes	2009 2011
Apports terrigènes	Feux de brousse : identifier et cartographier les zones à risques sur l'ensemble de la ZCO (forêts, zones habitées, touristiques)	DENV	SMT	Projet INC / DTSI / Sénat	2009 2011
	Feux de brousse : réaliser un suivi annuel des surfaces brûlées	DENV		Projet INC / DTSI	2009 2011
	Feux de brousse : Identifier et cartographier les points d'eau existants et leurs statuts fonciers (propriétés privées)	DENV		Projet INC / DTSI	2009 2010
	Exploitations agricoles /déboisement/ défrichement : identifier les zones agricoles inondables	DDR / DENV		DAVAR	2011 2013
	Exploitations agricoles /déboisement/ défrichement : réaliser un diagnostic des pratiques agricoles (Koindé Oui-Poin)	DDR			2009 2010
	Exploitations agricoles /déboisement/ défrichement : étude de faisabilité d'un barrage sur Pocquereux	DDR / DENV			2009 2011
	Espèces envahissantes : recenser les sites où les espèces envahissantes animales et végétales sont présentes pour planifier les actions de lutte	DENV	SMT/ SM	CREGG	2009 2010



OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
...→ Évaluation et identification des causes et des effets des pollutions réelles ou potentielles					
Pollutions domestiques	Réaliser des schémas directeurs d'assainissement et si nécessaire des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD)			Communes	2009 2010
	Étudier des solutions de valorisation des déchets fermentescibles (compostage, valorisation agricole ou énergétique)	DENV	SPPR		2009 2010
→ Évaluation des causes naturelles pouvant modifier les paysages					
	Réaliser des études à la Roche Percée mettant en œuvre diverses options pour permettre la protection, le rechargement de la plage et la pratique du surf	DENV	SE		2009 2010
→ Évaluation et impacts des pressions anthropiques sur les écosystèmes et les ressources halieutiques					
Surfréquentation	Évaluer la capacité de charge des sites	DEFE/ DENV	Bureau du tourisme & SM	bureau d'études (TNS)	2011 2013
	Évaluer la fréquentation des sites en relation avec les opérateurs touristiques	DEFE/ DENV	Bureau du tourisme & SM	bureau d'études (TNS)	2009 2010
Plaisance	Évaluer l'activité de plaisance (typologie et zonage)	DENV	SM		2011 2013
Aménagements et urbanisation	Recenser et cartographier les occupations illicites du littoral	DPM			2009 2010
Pêche professionnelle	Évaluer les prélèvements de la pêche professionnelle	DDR/ DENV			2009 2010
Retombées économiques de l'inscription au Patrimoine Mondial	Identifier les sites clés sur la ZCO à 2 niveaux : qualité esthétique et fréquentation importante	DEFE	Bureau du tourisme	bureau d'études (TNS)	2009 2010
	Évaluer les retombées économiques de l'inscription en matière touristique, halieutique et en termes de services environnementaux (ex : traitements des eaux par mangrove)	DEFE/ DENV	Bureau du tourisme & SM	bureau d'études (TNS)	2009 2010

MAÎTRISE DES CAUSES DE POLLUTIONS DANS LA ZONE TAMPON, POUVANT IMPACTER LE BIEN

OBJECTIF
n°2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

ACTIONS

DIRECTION
PROVINCIALE
RÉFÉRENTESERVICE
PROVINCIAL
RÉFÉRENTAUTRES SERVICES
OU ACTEURS
CONCERNÉS
 Limitation des apports terrigènes

Lutte contre les feux

Uniformiser les formations
des pompiers de la ZCOFaciliter l'accès des secours en
entretenant les pistes et les pare-feux

Créer des points d'eau et des pare-feux

Améliorer et optimiser la gestion
des feux (mutualisation)Créer un centre de secours à Boulouparis
pour diminuer les temps d'intervention

Installer plus de guetteurs de feux

Développer les chantiers de reboisement
avec les communes en développant
des contrats locaux de sécurité et de
prévention de la délinquance (CLSPD)

DENV

DENV

DENV

SMT

SMT

SMT

Sécurité Civile /
NC

Communes

Communes / INC

Sécurité Civile /
INCSécurité Civile /
CommunesSécurité Civile /
Communes

Communes

2008

2008

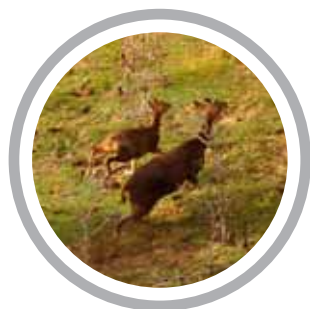
2008

2008

2008

2011

2013

Lutte contre les espèces
envahissantesOrganiser des battues de régulation
pour les cerfs et les cochons en lien
avec les associations de chasse et en
collaboration avec les OGAFContrôler la composition des terreaux
et engrais végétaux importésOrganiser des campagnes
de reboisement pour remplacer
les espèces envahissantes
préalablement éradiquées

DENV / DDR

DENV / DDR

DENV / DDR

DDR

DDR

SMT

SMT

SMT

CREGG

DAVAR

Comité ZCO

DAVAR / APICAN

APICAN

DAVAR / APICAN

2009

2010

2010

2011

2013

2009

2013

2013

Préservation des berges

Améliorer la maîtrise de l'érosion
des berges par incitations financières
et la recherche de solutions techniquesAméliorer la tenue des sols
en incitant la mise en couvert
(fourrages ou arboriculture)
des parcelles en zone inondableDévelopper des périmètres
irrigables hors zones inondables
pour transférer les spéculations
actuellement en bord de rivière

DENV / DDR

DDR

DDR

SMT

SMT

SMT

DAVAR / APICAN

APICAN

DAVAR / APICAN

2009

2013

2009

2013

2013



OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	
...→ Limitation des apports terrigènes					
Gestion des mines et carrières	Réactiver le comité de réhabilitation des sites miniers orphelins	DDR / DENV		Communes	
→ Réduction et suppression des pollutions domestiques (liées notamment à l'habitat)					
	Mettre en place des WC publics de type « toilettes sèches » notamment sur la bande littorale	DENV	SE	Communes	
	Mettre en place des programmes d'investissement pour l'assainissement des villes et des villages	DENV	SE	Communes	2011 2013
→ Réduction ou suppression des impacts de l'aquaculture					
	Limitier ou supprimer l'utilisation de produits spécifiques (méta bisulfite et antibiotiques en éclosérie)	DDR	Bureau des pêches	DAVAR	2011 2013
	Réaliser un suivi régulier des rejets des fermes aquacoles en maintenant et en valorisant le niveau de contrôle actuel	DDR	Bureau des pêches	Ifremer	2011 2013
→ Diminution des impacts des polluants agricoles					
	Développer des réseaux d'agriculteurs qui visent à l'amélioration des pratiques agricoles	DDR		DAVAR / CANCE	2008 2013
	Favoriser la lutte intégrée	DDR		DAVAR / APICAN	2008 2013
	Aider à la mise aux normes des installations d'élevages.	DDR			2008 2013
	Identifier et déclarer tous les dispositifs fixes de baignade du bétail (tiquicides). L'intégrer dans une rubrique ICPE	DENV	SPPR	DAVAR	2011 2013
	Mettre en place et contrôler les épandages (mise en place de plans)	DDR / DENV	SPPR		2009 2010
	Mettre en place une filière de récupération et d'élimination des emballages et résidus de pesticides sur le principe « pollueur-payeur » (consigne des bidons ou sacs réutilisables)	DDR / DENV		DAVAR / CA	2011 2013
	Établir une liste de produits phytosanitaires non nocifs pouvant être vendus aux particuliers			DAVAR / APICAN /	2011 2013
	Proposer des options de substitution des produits trop toxiques utilisés par les agriculteurs	DDR		DAVAR / APICAN	2008 2013



OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
	→ Amélioration de la gestion des déchets				
	Mieux valoriser les déchets fermentescibles en développant les actions pilotes (composteur individuel) et en installant des plates-formes de compostage communales	DENV	SPPR		2009 2010
	Réhabiliter les dépotoirs sauvages ou irréguliers	DENV	SPPR	Communes	2011 2013
	Mettre à niveau les installations de stockage des déchets : collecte sélective, infrastructures aux normes pour le transfert, le regroupement et l'enfouissement des déchets, y compris pour les déchets dangereux	DENV	SPPR		2009 2011



OBJECTIF
n°3

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

PRÉSERVATION DES PAYSAGES DU LITTORAL ET DES ÎLOTS

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
→ Réduction et maîtrise des impacts dus aux espèces envahissantes	Détruire les espèces végétales et animales envahissantes sur les îlots et le littoral (cerfs, figuiers de Barbarie)	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
→ Maîtrise de l'érosion de la plage de la Roche Percée	Mener des opérations de revégétalisation afin de stabiliser les parties hautes de la plage	DPM / DENV / DDR	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Aménager et limiter des accès à la plage de la Roche Percée pour canaliser le public et protéger les secteurs les plus sensibles (extraction de sable et circulation automobile)	DPM / DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
→ Maîtrise de la surfréquentation et de ses impacts	Contrôler et limiter la fréquentation sur les sites sensibles (piétinement, camping sauvage)	DPM / DENV / DEFE	SM / bureau du tourisme	Comité ZCO	2011 2013
→ Limitation et suppression des impacts dus aux aménagements non maîtrisés	Réactiver le schéma de mise en valeur de la mer et du littoral	DPM			2009 2010



PRÉSERVATION ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : ESPÈCES EMBLÉMATIQUES ET ÉCOSYSTÈMES (HORS ACTIONS LIÉES À LA SENSIBILISATION ET À LA RÉGLEMENTATION)

OBJECTIF
n°4

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
→ Réduction et maîtrise des impacts des espèces envahissantes sur les oiseaux marins	Éradiquer les rats et les chats sur les îlots pour protéger oiseaux et tortues Mettre en défens les lieux de ponte du puffin du Pacifique notamment à Deva	DENV	SM / SMT		2009 2011
→ Réalisation d'un plan de conservation et de protection des dugongs	À définir après évaluation biologique et cartographie des habitats	DENV	SM	Comité ZCO	2011 2013
→ Suppression des impacts dus au mouillage sur les coraux (et sur les herbiers)	Mettre en place des corps-morts	DENV	SM		2009 2010
→ Réalisation d'un plan de conservation et de protection des tortues marines et de leurs lieux de ponte sur le site de la Roche Percée	Réaliser un plan de conservation global de la zone comprenant : • reboiser le rivage pour limiter l'érosion • limiter et / ou supprimer les lumières parasites • limiter la fréquentation par la fermeture éventuelle et temporaire de certains sites sensibles • lutter contre les chiens pour protéger les œufs et les juvéniles • interdire l'accès des lieux de ponte aux véhicules	DENV	SM	Comité ZCO et association Bwärrä	2009 2010

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE COMPORTEMENTS RESPONSABLES

**OBJECTIF
n°5**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS

ACTIONS

DIRECTION
PROVINCIALE
RÉFÉRENTESERVICE
PROVINCIAL
RÉFÉRENTAUTRES SERVICES
OU ACTEURS
CONCERNÉS

→ Amélioration de l'information (supports, médias)



Installer des panneaux d'information et de signalisation (limites de réserves, des sites inscrits au PM, etc.)

DENV

SM

Comité ZCO

2009
2010

Réaliser des supports de communication pour informer et favoriser l'identification par la population des espèces envahissantes

DENV

SMT

2009
2010

Marquer l'entrée du site de la ZCO et son inscription au Patrimoine Mondial par la pose de panneaux routiers à l'entrée et la sortie des villages

DENV

SM, SMT,
SPPR2009
2010

Mettre en place un site Internet ZCO

DENV

SM, SMT,
SPPR

Comité ZCO

2009
2010

Diffuser une brochure d'information spécifique sur la ZCO et le patrimoine mondial

DENV

SM, SMT,
SPPR

Comité ZCO

2009
2010

Mettre en place des panneaux sur les îlots et les divers sites de ponte des oiseaux marins et/ou des tortues

DENV

SM

Comité ZCO

2009
2010

Sensibiliser et informer les détenteurs de déchets (grand public ou entreprises) sur les dispositifs de collecte mis en place

DENV

Éco organismes
et chambre
consulaire2009
2010

→ Sensibilisation (actions)



Sensibiliser les riverains des cours d'eau à l'érosion et en particulier à la protection des berges

DDR / DENV

APICAN

2009
2011

Mener des campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement dans les tribus, les écoles pour rappeler certains gestes simples (ex. : numéro à contacter en cas de départ de feux)

DENV

SMT

2009
2010

Sensibiliser régulièrement sur les impacts des espèces envahissantes dans les foires, marchés, etc.

DENV

SMT

2009
2010

Sensibiliser les décideurs politiques à la problématique « espèces envahissantes »

DENV

SMT

2009
2010

Encadrer et informer les clients/ visiteurs sur les sites via les opérateurs touristiques

DENV/ DEFE

bureau du
tourismeOpérateurs
touristiques2011
2013

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS
-----------	---------	---------------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

.... → Sensibilisation (actions)



Informier des enjeux de conservation tout nouveau promoteur qui veut développer une activité touristique sur le site inscrit

DEFE

bureau du tourisme

ISEE (RIDET)

2009
2010

Informier toutes les collectivités sur les conditions d'attribution des subventions par rapport à la mise en œuvre des réglementer ICPE

DENV

SPPR

2011
2013

Développer auprès du grand public une meilleure connaissance de la responsabilité environnementale des entreprises ainsi que la réglementation qui les concerne

DENV

SPPR

2009
2010

Sensibiliser le public et les décideurs à l'importance de sauvegarder les populations de dugongs en NC

DENV

SM

Comité ZCO

2009
2010

Sensibiliser la population, les services techniques et les décideurs sur les rôles essentiels des écosystèmes marins tels que les mangroves et les herbiers

DENV

SM

2009
2010

Sensibiliser les agriculteurs à l'utilisation des analyses de sols pour réduire les utilisation d'engrais

DDR

CA/ CFPPA

2008
2013

→ Formation



Mettre en place des formations à destination des prestataires touristiques

DEFE

bureau du tourisme

CCI

2009
2010

Limiter les pollutions par pesticides par la mise en place d'une formation DAPA (obligatoire) pour les techniciens agricoles, municipaux, Davar et les agents techniques s'occupant d'espaces verts

DDR

IFAP / CFPPA / DAVAR

2011
2013

Mettre en place des formations obligatoires pour tout obtenteur/ demandeur de subvention agricole (vulgarisation des techniques de l'agriculture raisonnée et biologique ainsi que sur la lutte intégrée). Prévoir des remises à niveau

DDR

CANC/ CFPPA

2010
2013

					CALENDRIER PRÉVISIONNEL
OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	
...→ Formation					
	Mettre en place des formations spécifiques à l'environnement pour les membres du comité de gestion	DENV	SM, SMT, SPPR	Comité ZCO	2009 2010
	Restituer le plus souvent possible les résultats des études pour mieux impliquer le public à la protection	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Former le personnel de l'OT et des points « I » pour relayer l'information	DENV / DEFE	SM	OT	2009 2010
→ Implication des acteurs					
	Officialiser la présence du comité ZCO dans certaines structures décisionnelles et d'informations notamment pour les nouveaux projets	DENV			2009 2010
	Organiser une journée « patrimoine mondial »	DENV	COM	Comité ZCO	2009 2010
	Faire signer une charte d'engagement « éco responsable » à tous les prestataires aidés	DEFE	bureau du tourisme		2011 2013
	Impliquer les populations (jeunes, associations) dans des actions de terrain pour lutter contre les espèces envahissantes (éradication et reboisement)	DENV	SMT	Comité ZCO	2009 2010
	Promouvoir des solutions de valorisation des déchets fermentescibles (compostage, valorisation agricole ou énergétique)	DENV	SPPR	Communes	2011 2013
	Créer une équipe « d'ambassadeurs » au sein du comité de gestion ZCO pour la sensibilisation des scolaires et du grand public	DENV		Comité ZCO	2009 2010
	Organiser des conférences et des animations pour informer sur le rôle des requins dans l'écosystème corallien	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Équiper les bénévoles (association Bwara) de signes identitaires (uniformes, T-shirts) pour favoriser le dialogue et le contrôle du public	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
					...

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	
...→ Implication des acteurs					
	Initier des contacts avec le Sénat coutumier pour faciliter la limitation de prélèvements de tortues lors des cérémonies coutumières	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Favoriser et améliorer l'accueil du public pour le site de ponte des tortues de la Roche Percée	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Relancer l'application de la charte du plongeur responsable par les centres de plongée	DENV	SM	Comité ZCO	2009 2010
	Valoriser les produits en provenance des réseaux d'agriculteurs qui visent à l'amélioration des pratiques agricoles	DDR		CA	2009 2013



OBJECTIF
n°6

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
→ Révision de la réglementation					
Pollutions agricoles	Mettre en place une traçabilité des produits phytosanitaires et contrôler le respect de l'usage de ces produits	DENV / DDR	SPPR	DAVAR	2009 2010
	Actualiser et réglementer la liste des produits phytosanitaires qui ne peuvent être vendus qu'aux professionnels	DDR		DAVAR	2010 2013
	Réglementer le stockage des produits	DENV / DDR	SPPR		2009 2010
Biodiversité (espèces emblématiques, écosystèmes, aires marines protégées)	Définir les sites prioritaires de conservation et leurs limites géographiques puis adopter une réglementation	DENV	SM		2011 2013
	Créer des réserves temporaires sur les sites de reproduction (oiseaux marins, tortues, rassemblement de frai)	DENV	SM		2009 2010
Pêche professionnelle et plaisancière	Adopter un cadre réglementaire adapté	DENV / DDR	SM	SM	2009
Feux de brousse	Uniformiser les prescriptions des différents arrêtés municipaux			Association des maires	2011 2013
	Revoir la délibération provinciale sur les feux	DENV / SMT	SMT		2008
→ Création de nouvelles réglementations					
Biodiversité (espèces emblématiques, écosystèmes, aires marines protégées)	Interdire la pêche, le commerce et la détention de mâchoires, peaux et ailerons de requin	DENV	SM		2010 2012
	Saisir la Nouvelle-Calédonie pour modifier la réglementation concernant la pêche hauturière (mono filament) afin de protéger requins et tortues	DENV / DDR	SM	NC et Comité ZCO	2009 2010
	Mettre en place une réglementation spécifique pour protéger la mangrove	DENV			2009
Pollutions domestiques	Organiser la concertation en vue d'instituer et d'appliquer une réglementation en matière d'assainissement non collectif des eaux usées	DENV		Province & NC	Avant 2015



OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	
...→ Création de nouvelles réglementations					
Aménagements et urbanisation	Officialiser les limites légales entre le domaine public maritime et le domaine public fluvial	DPM	SE	DAVAR	2009 2010
	Faciliter et favoriser la mise en place de PUD (opposables au tiers)	DEPS	SUAT	Communes	2011 2013
Apports terrigènes (mines, carrières, déboisement)	Réviser les procédures d'autorisation minière pour y inclure la consultation du comité de gestion ZCO	DENV			2011 2013
	Actualiser le code forestier et intégrer le décret de 1943 dans le code de l'environnement	DENV			2009
→ Application de réglementations					
Biodiversité (espèces emblématiques, écosystèmes, aires marines protégées)	Renforcer les moyens matériels, humains et organisationnels à l'aide de partenariats (associations, communes)	DENV	SM	comité de gestion	2009 2010
	Mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour la gestion du bien et du réseau d'AMP	DENV	SM		2009 2010
Espèces envahissantes	Accentuer les contrôles aux frontières	DENV / DDR		DAVAR	2011
Feux de brousse	Solliciter le procureur sur l'utilisation des TIG pour des opérations locales de reboisement	DENV		Comité ZCO	2009 2010
ICPE	Renforcer les moyens matériels, humains et organisationnels pour respecter les objectifs de la réglementation ICPE	DENV	SPPR	DIMENC	2011 2013
	Adopter un cadre réglementaire préventif et modernisé pour l'introduction de produits dangereux ainsi que pour leur mise sur le marché et leur utilisation	DENV	SPPR	DIMENC	2011 2013
Déchets	Étudier et mettre en place un dispositif de veille et de signalement volontaire	DENV		Comité ZCO	2009 2010
	Créer une « police des déchets »	DENV	SPPR		2011 2013

VALORISATION ET PROMOTION DU BIEN AU NIVEAU LOCAL ET INTERNATIONAL

OBJECTIF
n°7

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

OBJECTIFS	ACTIONS	DIRECTION PROVINCIALE RÉFÉRENTE	SERVICE PROVINCIAL RÉFÉRENT	AUTRES SERVICES OU ACTEURS CONCERNÉS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
→ Mise en place d'échanges avec les autres sites inscrits au Patrimoine Mondial	Établir des relations avec des gestionnaires de sites : échanges de personnels notamment pour les espèces emblématiques	DENV	SM		2009 2010
→ Développement de microprojets locaux	Favoriser la création de projets d'écotourisme	DEFE/DENV			2011 2013
	Favoriser la création de pépinières locales permettant la fourniture de plants de reboisement	DDR			2009 2010
→ Promotion et valorisation des sites au niveau local et international	Utiliser le fichier client des prestataires pour informer de l'inscription : envoyer carte de vœux ou courrier d'information avec logo officiel	DEFE	bureau du tourisme	OT	2009 2010
	Imposer l'apposition du logo officiel du PM et de l'Unesco sur les supports et matériels de promotion	DEFE	bureau du tourisme	OT	2009 2010



An aerial photograph of a tropical coastline. The top half of the image shows clear, turquoise water. Below the water is a narrow, white sandy beach. The bottom half of the image is a dense, dark green forest. The text 'LES ACTIONS PRIORITAIRES' is written vertically in white capital letters across the center of the image, from the water down to the forest.

LES ACTIONS PRIORITAIRES

Parmi cette énumération quasi exhaustive d'actions à mener, et pour une meilleure lisibilité, une liste plus réduite a été produite afin de classer les initiatives à mener en priorité.

Ainsi, 11 opérations prioritaires, listées ci-dessous, nécessitent d'être menées sur le long terme tant dans le périmètre du bien lui-même que dans la zone tampon.

Elles concernent généralement une problématique particulière pour laquelle la compétence et les moyens d'action sont parfois partagés entre les diverses collectivités et les acteurs locaux.



OBJECTIFS	ACTEURS	ACTIONS
Dans la zone tampon		
Maîtrise de l'érosion et des apports terrigènes	Province, communes, Nouvelle-Calédonie, État	Coordonner les diverses initiatives pour lutter efficacement contre les feux de brousse
	Province	Lutter contre les espèces envahissantes et notamment les cerfs
Maîtrise des causes de pollutions	Province, Nouvelle-Calédonie	Réduire et contrôler les pollutions agricoles notamment les pesticides
	Province, communes, Nouvelle-Calédonie	Mettre en œuvre un programme global d'assainissement
Dans le bien		
Maintien de la qualité des paysages	Province	Conserver et réhabiliter le site de la Roche Percée
	Province	Mettre en œuvre un schéma d'aménagement du littoral
Gestion durable de la biodiversité : ressources marines et espèces emblématiques	Province	Réaliser un réseau cohérent d'AMP (études puis mise en œuvre de la réglementation et de la gestion)
	Province Comité ZCO	Réaliser et appliquer des plans de gestion pour la protection des espèces emblématiques (tortues, dugongs, oiseaux)
	Province Comité ZCO	Initier et consolider des campagnes de communication pour la protection et la gestion des sites, des espèces et des écosystèmes et promouvoir des comportements responsables
	Province Comité ZCO	Assurer le respect de la réglementation par la création de relais de veille active (associations, comité de gestion) et de moyens de contrôle (antennes provinciales décentralisées)

An aerial photograph of a wetland landscape, showing a large, irregularly shaped body of water in a deep blue color. The water is surrounded by a complex network of smaller, lighter blue and brown patches, which appear to be marshes or wetlands. The overall texture is mottled and organic. In the top right corner, there is a white rectangular area with a grey border, suggesting a page fold or a design element.

LES INITIATIVES PROVINCIALES

Pour être complet, il convient également de mettre en avant la récente mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives provinciales qui relèvent du domaine des politiques publiques et dont les effets bénéfiques vont se faire sentir sur l'ensemble du territoire de la province.

Parmi ces initiatives, il convient notamment de citer celles qui concourent déjà à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Ces récentes initiatives viennent conforter et appuyer les objectifs du plan de gestion de la Zone Côtière Ouest.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La province Sud a récemment décidé de se doter d'une stratégie pour le Développement durable. Cette initiative a pour objectif d'établir un plan d'action qui énonce les grands axes de sa politique et propose des mesures concrètes pour faire du Développement Durable une réalité conforme aux attentes de la population et des professionnels.

Ces actions visent d'abord à renforcer la cohérence des politiques locales et à mobiliser les partenaires pour concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement.

Les mesures proposées feront l'objet d'un suivi régulier dans une perspective d'amélioration continue de la stratégie et du service public.

Les 9 axes retenus ont vocation à offrir une vision transversale de l'action de la collectivité :

- Lutte contre le changement climatique et réduction de la dépendance énergétique.
- Vitalité, dynamisme et rééquilibrage des territoires.
- Destin commun, solidarité entre générations.
- Information, accès à la connaissance et implication citoyenne pour le développement durable.
- Préservation et développement des cultures.
- Maintien de notre biodiversité exceptionnelle et de notre qualité environnementale.
- Évaluation des politiques publiques pour le développement durable.
- Gouvernance participative, transparence et partage des informations.
- Administration provinciale exemplaire.



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT



En Nouvelle-Calédonie et en province Sud, les lacunes en matière de droit de l'environnement devenaient flagrantes et les textes nouveaux, ou modificateurs, se multipliaient sans coordination. La mise en place d'un code de droit de l'environnement devenait donc une priorité pour la population comme pour les professionnels.

Ce code a été adopté par l'Assemblée de la province Sud le 20 mars 2009. Il a pour vocation de constituer une véritable référence officielle qui sera régulièrement actualisée.

Certaines rubriques sont présentées sans modification des textes antérieurs (codification « à droit constant »), mais de nouveaux textes ont été également introduits à l'occasion de l'adoption de ce code. C'est notamment le cas pour la réglementation relative à la pêche maritime ainsi que pour celle relative à la définition de nouvelles catégories d'aires protégées en termes d'objectifs et d'encadrements des usages.

Un futur recueil rassemblera l'intégralité des textes qui s'appliquent sur le territoire de la province Sud, qu'ils émanent de l'État ou d'une collectivité autre que la province Sud.

Il convient par ailleurs de souligner les nouvelles dispositions prévues pour la protection des écosystèmes d'intérêt patrimonial au rang desquels ont été inscrits les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens. Ces derniers font désormais l'objet de mesures de protections particulières visant à supprimer ou à réduire les impacts de tous aménagements ou travaux sur ces milieux fragiles.



LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION SUR LE TERRAIN

Depuis 2006, la province s'est attachée à renforcer de manière considérable les moyens nautiques et le personnel affectés aux missions de protection du lagon dans la Zone Côtière Ouest. Ce sont déjà une et bientôt 2 nouvelles unités et 6 personnes, spécifiquement dédiées à cette portion de lagon, qui assureront des fonctions de surveillance des aires protégées, de sensibilisation du public, d'aménagement et de suivi des sites les plus fréquentés mais aussi le relais au quotidien avec le comité de gestion ZCO.



LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES



La constitution de réseaux d'aires marines protégées fait partie des enjeux mondiaux identifiés lors du sommet du développement durable de Johannesburg (2002), de la conférence des parties de la convention sur la diversité biologique à Kuala-Lumpur (2004) et du congrès mondial de l'UICN à Barcelone (2008).

Pour compléter et renforcer son réseau d'AMP aujourd'hui constitué de 20 réserves marines pour une surface totale de 44 500 ha, la province a souhaité s'associer avec l'Agence française des aires marines protégées.

Pour ce faire, une convention de coopération a été signée en décembre 2008 avec l'Agence afin de soutenir la collectivité provinciale dans la poursuite des politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées et, de façon plus générale, de protection du milieu marin.

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT



Dès sa mise en œuvre au second trimestre 2009, l'Observatoire de l'Environnement assumera des missions de surveillance, de communication et de recherche.

D'abord installé pour le Grand Sud, l'observatoire sera, à terme, élargi à l'ensemble de la province. Les données recueillies permettront de vérifier notamment que l'intégrité des biens inscrits est assurée, en restituant régulièrement « l'état de santé » de l'environnement via des indicateurs de suivi (physico-chimiques et biologiques) des différents milieux (marin, aquatique, terrestre).

Les résultats des mesures et les autres analyses produites par l'Observatoire seront accessibles au grand public.

Diffuser et développer la connaissance scientifique est une des missions de l'Observatoire qui s'efforcera de donner aux usagers les clés de compréhension et de suivi des données environnementales d'abord du Grand Sud et, à plus long terme, de l'ensemble du territoire de la province.



LA GESTION DES DÉCHETS



Le dispositif retenu en 2008 pour encadrer la gestion des déchets en province Sud repose sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette formule internalise dans les coûts de production, locale ou d'importation, les coûts de gestion de ces produits en fin de vie. Selon ce principe, les producteurs doivent prendre en charge le financement et l'organisation de la collecte et du traitement des déchets dans la limite des quantités qu'ils ont mises sur le marché. Les déchets doivent être éliminés dans des conditions environnementales satisfaisantes.

La REP responsabilise également les autres acteurs concernés par la gestion des déchets : les détenteurs de déchets, les distributeurs, les opérateurs de l'élimination.

Aujourd'hui, cinq filières font l'objet d'une réglementation : huiles usagées, accumulateurs au plomb, piles et accumulateurs sans plomb, pneus, véhicules hors d'usage et un premier co-organisme a été créé pour les gérer. Il est également prévu d'élargir progressivement la réglementation à de nouvelles filières (déchets d'équipements électriques et électroniques, emballages, etc.).

Une très large concertation avec les professionnels concernés a donc été menée afin de les associer à cette évolution et les préparer à leurs prochaines responsabilités.

LE CONSEIL DE L'EAU

Créé en 2008, le Conseil de l'Eau du bassin versant de la rivière La Foa recouvre tout ou partie des trois communes de La Foa, Farino et Sarraméa.

Le Conseil de l'Eau est constitué de trois collèges : celui des « usagers » (agriculteurs, éleveurs, abonnés des réseaux publics de distribution d'eau potable, industriels et artisans), celui de la « société civile » (chambres consulaires) et celui des « institutionnels » (les communes de La Foa, Farino, Sarraméa, la province Sud, la Nouvelle-Calédonie, l'État et les représentants des coutumiers).

Le Conseil de l'Eau est un organe consultatif dont l'objectif est de veiller à la satisfaction des besoins de tous les usagers tout en assurant la préservation de la ressource en eau. Il doit également contribuer au développement d'une agriculture raisonnée et du tourisme vert.

Les missions du Conseil de l'Eau sont particulièrement étendues, puisqu'elles intègrent la participation à la définition des solutions de gestion de la ressource en eau, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre ainsi que la communication relative à la gestion de l'eau.

Comme pour le plan de gestion de la Zone Côtière Ouest, le principe d'intégrer les usagers et la société civile à la gestion d'une compétence qui relève de plusieurs institutions permet de répondre de façon appropriée aux besoins des utilisateurs tout en facilitant l'acceptation des mesures de protection de la ressource.

LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION





LES GRANDS AXES DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Conformément aux exigences de l'Unesco et compte tenu de l'aspect novateur du projet pour la Nouvelle Calédonie, il est important de prévoir, dès la conception, les modalités d'évaluation du plan de gestion.

L'évaluation sera un temps fort que se donneront les différentes instances opérationnelles du projet (scientifique, groupe de projet et comité de gestion) pour estimer leurs résultats, les effets des actions et réfléchir en profondeur sur leurs pertinences et sur les façons de les améliorer.

Les objectifs de l'évaluation seront de :

- Mesurer les écarts entre le projet initial et l'existant, les objectifs poursuivis et les résultats obtenus.
- Analyser les facteurs qui ont permis ou limité les résultats.
- Conforter et valider les processus et/ou suggérer des améliorations.

Pour ce faire, l'évaluation devra comprendre :

- **Une analyse quantitative** des résultats sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables.
- **Une analyse qualitative** sur la base d'une observation objective incluant les populations.
- **Une analyse croisée** permettant de mesurer : la conformité, l'efficacité, la pérennité, la cohérence de l'ensemble.

Une première évaluation, programmée à mi-parcours en 2010, sera suivie d'une expertise plus complète du plan de gestion au terme de 5 à 6 ans.

LES INDICATEURS GÉNÉRAUX DE SUIVI



Les indicateurs, outils de diagnostic, devront permettre une analyse des données de terrain afin d'évaluer la performance des mesures proposées par le plan de gestion. Le diagnostic portera notamment sur l'état et l'évolution de la biodiversité et des ressources en lien avec les usages de la zone et leurs impacts (pêche, tourisme).

La définition et la liste d'indicateurs pertinents et identiques sur les 6 sites doivent être prochainement validées par le groupe technique Unesco rassemblant l'État et l'ensemble des collectivités concernées.

Le choix de ces indicateurs sera entériné par un comité scientifique.

Ces indicateurs devront fournir des informations permettant d'établir divers diagnostics et de mesurer différents paramètres ayant trait à l'activité économique et à la bonne gouvernance.

Sans présager de la liste des indicateurs qui seront validés par le comité scientifique, ces derniers devront notamment permettre l'évaluation de la plupart des variables suivantes :

PARAMÈTRES BIOLOGIQUES

Nombre d'espèces de poissons.
Biomasse.
Couverture corallienne.
Surface de mangrove.
Espèces indicatrices (saumonée, napoléon, poisson papillon).
Estimation des populations des espèces emblématiques (tortues, dugongs, oiseaux).

PARAMÈTRES DE BONNE GOUVERNANCE

Nombre de réunions.
Taux de participation (présence).
Conformité de la représentativité/filière.

PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES

Nombre de touristes.
Nombre de pêcheurs professionnels.

Enfin, et dans la mesure du possible, les indicateurs devraient être préférentiellement retenus :

- pour mesurer et détecter le plus tôt possible d'éventuels impacts pouvant menacer le site,
- pour la simplicité de leur mise en œuvre et leurs coûts modérés,
- pour permettre, en partie, un suivi par les acteurs locaux.



Dans cette perspective, il est également prévu la formation puis la réalisation d'évaluations régulières par les parties prenantes, notamment sur la couverture corallienne et sur certaines espèces emblématiques.

Dans l'attente de la définition et de la validation des indicateurs par le comité scientifique, un tableau de suivi qualitatif des actions prévisionnelles du plan de gestion est donné en annexe 3.

On pourra également se référer et mettre en œuvre d'autres outils d'évaluation tel que la méthode décrite dans « Instruments de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées » préparée pour la Banque Mondiale.

Cette dernière est un outil d'aide à la décision et permet, de manière simple et participative, de pouvoir identifier les domaines de réussite ainsi que ceux où il faudra remédier à des manquements.

(http://www.icriforum.org/mpa/SC2_cover_FR.pdf)

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES





LES FACTEURS ASSURANT LA VIABILITÉ

Aucun projet n'est viable dans un environnement politique défavorable et sans collaboration avec des partenaires extérieurs publics ou privés qui viennent renforcer ou compléter l'action. Aussi, la province devra poursuivre sa politique volontariste en matière d'environnement et apporter, autant que faire se peut, son soutien financier, logistique et en personnel aux diverses actions programmées par le comité ZCO.

Le comité devra rechercher reconnaissance et financement auprès d'autres partenaires en mettant en œuvre des actions principalement liées à la sensibilisation pour démontrer ses capacités dans l'action.

Pour prévenir le risque d'usure et la désaffection des membres, il conviendra d'assurer une communication promotionnelle sur le plan de gestion et le comité afin de valoriser les initiatives et l'implication des membres.

Dans cette perspective, la formation du comité de gestion à la gestion de projet et à la communication devra être consolidée.

Enfin, au niveau de la Direction de l'Environnement, il paraît essentiel de pérenniser la présence d'un coordinateur au sein de l'institution provinciale afin d'assurer un lien constant entre les directions, le comité de gestion et les autres initiatives menées dans ce domaine par l'État, les provinces Nord et les

BIBLIOGRAPHIE

- *Diagnostic environnemental des 9 communes « rurales » de la province Sud (Nouvelle-Calédonie) Boulouparis, Bourail, Farino, Iles des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté.* Fanny Feray, Rapport master pro 2003.
- *Diagnostics environnementaux des communes Boulouparis, Bourail, Farino, Iles des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté. Quelles implications dans la mise en œuvre des plans de gestion des récifs coralliens et des écosystèmes associés à inscrire au patrimoine mondial de l'Unesco.* Eva Simutoga, Rapport master pro Septembre 2007.
- *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.* Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 1972.
- *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.* Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 2005.
- *Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées.* Robert S. Pomeroy, John E. Parks, Lani M. Watson, Traduction : Sylvain Archambault et Aurore Sajhau UICN, Union mondiale pour la nature, 2005.
- *Instrument de suivi de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées.* Francis Staub, AJH Environmental Services Marea E. Hatzios, Banque Mondiale, Juillet 2004.
- *Best practices for improved governance of coral reef marine protected areas.* P. Christie, A. T. White Coral Reefs (2007) 26:1047–1056.
- *Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés - Dossier d'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité.* Sven Menu Consultant- Parralax', Octobre 2006.
- *AER, 2005 : Analyse écorégionale marine de la Nouvelle-Calédonie : Atelier d'identification des aires de conservation prioritaires.* WWF - Août 2005, 82 p.
- *UICN -2008- WHC-08/32.COM/INF.8B2- Évaluation de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial. Les lagons de la Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés.* André Fouët, S. et Torres-Puliza, D. (2004), Atlas des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie.
- *Les récifs coralliens protégés de l'outre-mer français.* IFRECOR/WWF / ministère de l'Écologie et du Développement durable. République française ; Laboute, P. et Richer de Forges, B. (2004)
- Sites internet
<http://www.ifrecor.nc>
http://www.icriforum.org/mpa/SC2_cover_FR.pdf



- Ademe** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AMP** : Aire marine protégée
- Apican** : Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles
- APS** : Assemblée de la province Sud
- CA** : Chambre d'agriculture
- CFPPA** : Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
- Comité ZCO** : Comité de la Zone Côtière Ouest
- CREG** : Centre de régulation des gros gibiers
- DAVAR** : Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
- DDR** : Direction du développement rural
- DE** : Direction de l'équipement
- DEFE** : Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi
- DENV** : Direction de l'environnement
- DIMENC** : Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie
- DPM** : Direction du patrimoine et des moyens
- DTSI** : Direction des technologies et services de l'information
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- IFAP** : Institut de formation à l'administration publique
- ISD** : Installation de stockage des déchets
- ISEE** : Institut de la statistique et des études économiques
- NC** : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- OGAF** : Opération groupée d'aménagement foncier
- OT** : Office du tourisme
- Projet INC** : Projet incendies et biodiversité des écosystèmes en Nouvelle-Calédonie
- PUD** : Plan d'urbanisme directeur
- SE** : Service de l'eau
- Sénat** : Sénat coutumier
- SIG** : Système d'information géographique
- SM** : Service de la mer
- SMT** : Service des milieux terrestres
- SPOT** : Satellite Pour l'Observation de la Terre
- SPPR** : Service de la prévention des pollutions et des risques
- UICN** : Union mondiale pour la nature
- UNESCO** : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation*)

ANNEXES



STATUTS DE L'ASSOCIATION "COMITE DE GESTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE"

Article 1 : Objet

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : "comité de gestion de la zone côtière ouest de la Nouvelle-Calédonie".

Article 2 : But

Cette association a pour but de contribuer à la mise en place et au suivi d'un plan de gestion participatif destiné à préserver l'intégrité du bien à inscrire ou inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Sa vocation est donc de :

- Participer à la concertation nécessaire avec l'ensemble des collectivités compétentes à l'élaboration d'une politique de préservation du bien ;
- Conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux sur les actions en faveur de la préservation du bien ;
- Être une force de propositions pour la définition et la mise en oeuvre d'un plan de gestion destiné à garantir l'intégrité du bien ;
- Favoriser la communication et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des socioprofessionnels dont l'activité peut avoir un impact sur le bien ;
- Favoriser des actions de communication et de sensibilisation en direction du grand public ;
- Promouvoir des actions et expériences de développement local durable ;
- Participer à la réflexion sur la gestion concertée des biens en série.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à Bourail.

Article 4 : Domaine d'intervention

Les actions de l'association ont pour cadre géographique la zone côtière ouest de la Nouvelle-Calédonie qui comprend tout

ou partie des territoires marins et terrestres des communes de La Foa, Farino, Sarraméa, Moindou, Bourail.

Article 5 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

Article 6 : Composition de l'association

L'association se compose de :

- Membres actifs ou adhérents,
- Membres d'honneur,
- Membres bienfaiteurs.

Article 7 : Les membres

Sont membres actifs : les communes et la province Sud, ainsi que les personnes qui représentent les différentes catégories du tissu socio-économique de la zone concernée, notamment les coutumiers, agriculteurs, éleveurs, aquaculteurs, pêcheurs, opérateurs touristiques, associations locales, personnes de la société civile selon la clé de répartition suivante :

TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Coutumiers	4 à 8
Pêcheurs	2
Aquaculteurs	2
Agriculteurs & éleveurs	10
Opérateurs touristiques	6
Associations et organisation non gouvernementales	4
Personnes de la société civile	2
Communes	5
Province Sud	2

Sont membres d'honneur : les personnes qui sont nommées par l'assemblée générale parmi les personnalités qui apportent leur concours au but poursuivi.

Sont membres bienfaiteurs : les personnes qui versent une cotisation fixée par l'assemblée générale chaque année.

Article 8 : Admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 9 : L'administration de l'association

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale pour 3 ans et renouvelable par tiers chaque année en respectant la répartition des catégories socioprofessionnelles. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration est composé des membres actifs. Il représente les membres de l'assemblée générale lors des réunions.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé de : un président, un ou plusieurs vice-président, un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint, un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement arriver à terme le mandat des membres remplacés.

Article 10 : Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an sur convocation du président, ou sur demande d'un quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du conseil d'administration qui ne peut pas assister aux réunions peut se faire représenter par son suppléant. En cas d'absence du suppléant, il pourra donner procuration à un membre du conseil d'administration.

Article 11 : L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Formalités de convocation à l'assemblée : quinze jours avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier par le secrétaire. L'ordre du jour de l'assemblée est réglé par le conseil d'administration, il est indiqué sur les convocations. Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan des comptes à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortant.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Article 12 : L'assemblée générale extraordinaire

Si la nécessité s'en fait sentir, et notamment en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'association, ou bien à la demande de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 11.

Article 13 : La vacance de poste

En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres selon sa catégorie socio-professionnelle, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Article 14 : Les ressources de l'association

Les ressources de l'association sont constituées par le montant des cotisations des membres, les subventions des collectivités publiques, des organismes publics ou privés, ainsi que les dons et legs.

Article 15 : Les dépenses

Les dépenses sont ordonnancées par le conseil d'administration pour les sommes supérieures à 50 000 F CFP. Les chèques bancaires ou postaux sont signés conjointement par le président et le trésorier de l'association ou leurs suppléants en cas d'absence.

Article 16 : Le règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, il le fait approuver lors de l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association et aux règles du quorum. Il prévoit également des règles de conduite des membres.

Article 17 : La consultation de personnes extérieures au comité de gestion

Le conseil d'administration pourra s'adjoindre des avis et propositions de personnes qualifiées afin de se déterminer sur les orientations stratégiques à proposer en matière de gestion. Ces personnes pourront être des professionnels des collectivités publiques, ou des organismes publics et privés.

Article 18 : La dissolution

L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera attribué à une association d'intérêt général.

VOEU N° V-01-2006/APS
du 26 octobre 2006

L'assemblée de la province sud,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération APS modifiée du 19 juillet 1989 et notamment son article 46 ;

Considérant la nécessité de préserver les récifs coralliens et leurs écosystèmes associés du fait de leur diversité, de leur richesse, de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur bon état général de conservation ;

Considérant que les six aires marines coralliennes de Nouvelle-Calédonie identifiées en vue de leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, de par l'exceptionnelle diversité des morphologies, des environnements physiques et des habitats et la biodiversité très élevée qu'ils comportent, constituent en effet un ensemble unique au monde qui traduit toute la complexité de l'écosystème corallien ;

A adopté en sa séance du 26 octobre 2006 les dispositions dont la teneur suit :

La province sud apporte son entier soutien à la demande d'inscription de six aires marines coralliennes de Nouvelle-Calédonie sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et s'engage, avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des collectivités territoriales concernées, à s'investir pleinement dans la mise en oeuvre des mesures de protection et des dispositifs de gestion participative destinés à garantir le maintien de l'intégrité du bien en série proposé.

Le présent vœu sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, à la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ainsi qu'au président de l'assemblée de la province nord et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président,
PHILIPPE GOMES

EXEMPLE DE TABLEAU INDICATIF DE
SUIVI QUALITATIF DU PLAN DE GESTION

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS / PARAMÈTRES MESURÉS	RÉALISATION / FACTEURS INFLUANTS : POSITIFS OU NÉGATIFS	CALENDRIER PRÉVISIONNEL
Réalisation d'études sur les espèces emblématiques et les écosystèmes	Recenser l'ensemble les études réalisées dans la ZCO (ORC, IRD, etc.)			2009
	Compléter l'étude de suivi des populations sur les dugongs en y incluant, à terme, un volet biologique et la cartographie des habitats (herbiers)			2011
	Identifier les sites de ponte et de reproduction des oiseaux marins (y compris pétrel de la chaîne)			2009
	Pérenniser le suivi des sites de ponte de tortues. Identifier éventuellement de nouveaux sites non encore répertoriés			2009

RECOMMANDATIONS DE L'UNESCO

En résumé, l'UICN considère que le bien satisfait aux conditions nécessaires d'intégrité énoncées dans les Orientations. Toutefois, à la lumière de l'évolution rapide du cadre de gouvernance et du cadre législatif de la Nouvelle-Calédonie et du risque potentiel élevé d'impacts miniers, l'UICN recommande qu'une mission soit invitée dans le bien par l'État partie en 2010 pour évaluer les progrès d'application des plans de gestion communautaire, la mise en œuvre des nouveaux règlements sur la pêche et la performance environnementale ainsi que l'impact sur l'environnement des activités minières dans les zones tampons du bien en série.

Demande à l'État partie de traiter les points suivants pour assurer la protection et la gestion efficaces du bien :

a) élaborer et appliquer, dans le cadre des dispositions de cogestion proposées, un plan d'action pour améliorer la surveillance et le suivi qui devrait comprendre des mesures et un appui de l'État, du gouvernement, des provinces et des communautés locales et d'attribuer l'équipement et les ressources

humaines et financières indispensables pour la mise en œuvre efficace ;

b) garantir que le processus de planification de la gestion comprenne l'application efficace de mesures de maintien de la résilience des récifs, y compris de gestion proactive solide de la qualité de l'eau et des règlements de la pêche. Une protection intégrale devrait être accordée, en particulier, à toutes les espèces de poissons herbivores car ces espèces ont un rôle critique à jouer dans le contexte des changements climatiques pour le maintien de la santé des récifs et pour garantir la restauration la plus rapide possible après des épisodes de blanchissement ;

c) élaborer et appliquer un plan de zonage pour le bien en vue de garantir que les règlements soient faciles à comprendre pour les usagers de la mer et que de vastes régions soient gérées dans le but d'assurer la résilience des récifs sous forme de zones où la pêche est interdite dûment reliées aux aires marines protégées existantes et aux zones traditionnelles tabous des Kanak.

CRÉDITS PHOTO

Couverture : Baie de Bourail © Martial Dosdane
Page 3 : Coraux mous © Dan Laffoley
Page 4 : Baie de Ouano © Martial Dosdane
Page 5 : Récif réticulé de Nessadiou (Bourail) © Martial Dosdane
Page 7 : Perroquet à bosse (*Bolbometopon muricatum*) © Jean Le Quere
Page 8 : Poisson papillon © Dan Laffoley
Page 11 : Racine de palétuvier (*rhizophora sp*) © François Devinck
Page 12 : Chenal de l'îlot Shark (Bourail) © Martial Dosdane
Page 14 : Sterne bridée (*Sterna anaethetus*)
Poussin de puffin du Pacifique (*Puffinus pacificus*) © François Devinck
Page 15 : Tortue verte (*Chelonia mydas*) © Pierre Larue
Page 16 : Îlot N'Digoro (La Foa) © Martial Dosdane
Page 17 : Saline d'arrière mangrove (La Foa) © Martial Dosdane
Page 18 : Baie de Ouano (La Foa) © Martial Dosdane
Page 19 : Groupe de travail (comité de gestion ZCO) © François Devinck
Page 20 : Groupe de projet © Martial Dosdane
Page 21 : Coraux tabulaires (Bourail) © Olivier Julien
Île Verte (Bourail) © Martial Dosdane
Page 22 : Comité de gestion ZCO © François Devinck
Page 23 : Méandres de la rivière La Foa © Martial Dosdane
Raie Manta (*Manta birostris*) © Pierre Larue
Page 24 : membres du comité de gestion © Martial Dosdane
Page 28 : Palétuvier © François Devinck
Émergence de tortue verte © Nicolas Boiteux
Page 29 : Baie de Moindou © Martial Dosdane
Pages 30 et 31 : Fonds coralliens et gorgones © Christian Grondin
Page 31 : Gorgone © Denis Sanchez



Page 32 : Réunion du comité de gestion © François Devinck
Page 41 : Chenal de l'îlot Shark (Bourail) © Martial Dosdane
Page 43 : Vache marine (dugong) © Pierre Larue
Page 44 : Vache marine et tortue verte © Pierre Larue
Page 45 : Incendie © Martial Dosdane
Page 47 : Feux de brousse et cerfs rusa © Martial Dosdane
Page 49 : Dépotoir sauvage et Gouaro Deva (Bourail) © Martial Dosdane
Page 50 : Bonhomme de la Roche Percée © Martial Dosdane
Page 52 : Panneau d'information à Ouano © Martial Dosdane
Signature du livre bleu © François Devinck
Page 53 : Signature du livre bleu © François Devinck
Formation du comité de gestion ZCO © François Devinck
Page 54 : Rencontre avec les acteurs locaux et plage de Poé © François Devinck
Page 55 : Association Bwärrä © Martial Dosdane
Page 58 : Napoléon (*Cheilinus undulatus*) © Hervé Zone
Page 59 : Récif barrière © Martial Dosdane
Page 61 : Récif réticulé de Nessadiou (Bourail) © Martial Dosdane
Page 62 : Palétuvier © François Devinck et Coraux © Damien Buisson
Page 63 : Diversité des coraux © Dan Laffoley et François Devinck
Page 64 : Bateau de protection du lagon, antenne de La Foa © Martial Dosdane
Page 65 : Bénéitier et puffin du Pacifique (*Puffinus pacificus*) © François Devinck
Page 66 : Dépotoir sauvage © Martial Dosdane
Page 67 : Mangrove de Moindou © Martial Dosdane
Page 69 : Nautille (*Nautilus macromphalus*) © Pierre Larue
Page 70 : Sterne à nuque noire (*Sterna sumatrana*) © François Devinck
Page 71 : Biodiversité récifale © Patrice Plichon
Page 75 : Vache marine © Pierre Larue



Martial Dosdane : Diplômé de l'École Polytech de Christchurch, d'abord photographe freelance pendant près de 15 ans, Martial travaille depuis 2000 à la province où, en plus de sa bonne humeur et de sa gentillesse, il offre son talent au service de la collectivité.

Autres auteurs : Nicolas Boiteux, François Devinck, Christian Grondin, Olivier Julien, Dan Laffoley, Pierre Larue, Jean Le Quere, Patrice Plichon, Hervé Zone.

ADRESSES